

A quelle porte il faut frapper

Conseils pratiques pour assurer l'efficacité des services municipaux

La Gazette d'hier, sous la signature de M. A. W. Cooper, publiait en première page un article sur l'opportunité de réduire le nombre des conseillers municipaux à Montréal.

Un jour ou l'autre nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. Pour le moment, c'est un simple commentaire incident qui nous intéresse dans cette nouvelle. Le voici: "... with the great majority trotting up with griefs no English ward would understand".

Il s'agit du quartier de Saint-Henri, qui ne compte que quelque sept mille électeurs; mais le chroniqueur municipal de la Gazette donne à entendre que le nombre des électeurs est chose relative. Ce qui compte, c'est le tintouin qu'ils infligent à leur mandataire. De celui-ci ils réclament des services que no English ward would understand.

* * *

Ne levez pas les bras, ne montez pas vos grands chevaux. Il faut prendre cette observation dans l'esprit où elle a été écrite et cet esprit n'est pas mauvais. De surplus, l'observation est rigoureusement exacte. Il y a quelque temps nous nous trouvions, par pur hasard, en compagnie d'un conseiller municipal et d'un très important homme d'affaires. Ce dernier faisait valoir ses griefs à l'édile. Il venait de parcourir la rue Sainte-Catherine d'est en ouest et il avait constaté que dans la partie ouest la neige était complètement enlevée et, conséquemment, la circulation facile, tandis que dans l'est la circulation était rendue très difficile par l'état de négligence où se trouvait la voirie. Il concluait: "Tout le commerce paie des taxes proportionnelles à l'évaluation municipale. Il n'y a pas de raison au monde pour que le traitement accordé à l'ouest soit supérieur à celui accordé à l'est."

— Pardon, répondit le conseiller municipal, il y en a une. Je suis à l'aise pour vous la faire connaître, parce que les griefs que vous faites valoir ne me concernent pas personnellement: il ne s'agit pas de mon quartier. Par ailleurs, je suis mieux situé que quiconque pour vous indiquer la cause véritable du mal parce que j'ai (et c'est vrai) une expérience exceptionnelle des services municipaux.

Les commerçants de l'ouest sont presque tous des Anglais ou des anglophones de même esprit que les premiers. Quand ils ont à se plaindre de la négligence d'un service municipal, ne pensez pas qu'ils s'en privent. Au contraire, ils se plaignent plus que les Canadiens français. Payant de lourdes taxes, ils prétendent non sans raison avoir droit à un service parfait et ils le réclament. Seulement... ils frappent à la bonne porte. Or la bonne porte, ce n'est pas celle de

l'échevin, c'est celle du directeur du service intéressé. "Comme vous le savez sans doute, la voirie est partagée en trois grandes divisions, chacune sous la juridiction d'un surintendant. Or, tandis que le surintendant de l'est, par exemple, ne reçoit pas dix plaintes par jour en moyenne, celui de l'ouest en reçoit trois cents. Il a dressé son personnel à prendre par écrit toutes les plaintes transmises au service. Tous les jours à onze heures, il lui est fait part de ces plaintes et il avise aux dispositions à prendre pour y faire droit. Le personnel est sur les dents; le surintendant est en droit d'exiger beaucoup de ce personnel parce qu'il a les moyens de démontrer que l'opinion publique est alertée."

"Je ne dirai pas qu'il se commet des passe-droits à l'hôtel de ville, mais il est évident que le surintendant, qui se présente devant l'exécutif armé d'un dossier comme celui que je viens d'indiquer, est bien situé pour parler fort, pour réclamer un personnel compétent et assez nombreux. Et l'obtendra plus facilement que son collègue *Candidate*, qui déclare que tout est pour le mieux chez moi dans le meilleur des mondes. Il va de soi qu'il y a eu aussi des plaintes dans la division de *Candidate*, mais ces plaintes se sont égarées sur cinq ou dix conseillers municipaux, qui les ont égarées à leur tour: ils ont tant à faire."

* * *

La moralité de cet exposé se dégage d'elle-même: Demandez et vous obtiendrez, mais demandez à qui de droit. N'allez pas importuner un échevin débordé qui se mettra en quatre pour vous servir, mais qui, même en se mettant en trente-six, n'y réussirait pas. Ne favorisez pas, par votre action étourdie, l'electoralisme, qui amplifie l'importance de l'élu et est le grand mal de l'époque. Stimulez les fonctionnaires municipaux, qui sont apathiques, faute de ce stimulant bien plus que faute de compétence et de bonne volonté, et la face de la ville, particulièrement dans l'est, sera changée. Tenez compte de vos plaintes, notez le jour et l'heure où elles ont été formulées. Si elles restent sans effet, c'est le moment de vous adresser au fonctionnaire supérieur, au directeur général du service. S'il ne fait pas droit à ces plaintes, saisissez-en et votre échevin et l'exécutif. Ces gens-là auront alors un dossier, des preuves. Ils ne parleront pas au hasard et les sanctions seront vite appliquées. Après quelques mois de ce régime, vous verrez les services municipaux doublés d'efficacité à votre avantage personnel comme à celui de tout votre quartier et de toute votre localité.

Louis DUPIRE

Chronique

En mer

Quelque part sur l'Atlantique nord, un cargo balancé par des vagues chemine vers l'Europe. Un homme, une femme, un enfant fuient leur pays d'origine. Là-bas, ils ont laissé les minces ossements du premier-né, tué par des criminels. Et si l'homme, la femme et l'enfant s'en vont très loin, tout comme jadis, un couple auguste avec l'enfant, c'est pour éviter, comme ceux-ci, la serre d'un tyran. — le tyran de la publicité, cette fois.

Il les suit; il ne les lâchera peut-être qu'une fois gagné l'abri d'une nouvelle Égypte. Jour par jour, heure par heure, le radio raconte l'odyssée lamentable de ce couple et de cet enfant que, dans leur pays natal, photographes, journalistes, curieux et criminels ont épia au point de rendre misérable leur existence.

Qu'ont-ils fait, ces volontaires exilés? L'homme a jadis, le premier, franchi d'un bond l'Atlantique où son avion traça le sillage rapide de son ombre, d'une aurore à l'autre; ce même Atlantique où bourlinguant, route, langue et fatigue maintenant le cargo mangé par la mer qui l'inonde de ses paquets, le couvre presque à certains moments, enferme dans leurs cabines la femme, l'enfant dont la sécurité importe plus que tout. La femme a épousé l'homme-ange; et parce que ce mariage fut fécond, des malheurs se sont acharnés contre eux, pour en tirer de l'argent et des rançons. On leur a pris leur aîné; ils avancent maintenant, péniblement, contre les flots, comme Joseph contre les rats, comme Joseph contre les fautes de l'homme-ange; et parce que cette contrée où l'enfant est choyé et non traqué, où il est libre et non gardé à vue comme un prisonnier.

Noël en mer. Et quel Noël, humide, plein de sel et d'embruns, à l'abri d'un pont bruyant et inondé sous un ciel grisâtre rempli de nuages déchiquetés et qui, eux aussi, courent vers on ne sait quelle terre lointaine. Noël triste, Noël inquiet, Noël d'anxiété, sinon de crainte; Noël où l'enfant n'a pas en son arbre rempli de jouets, mais où, par le hublot, il a pu voir la mouvante muraille grise de la mer monter à l'abordage du navire qui gémit, frémit, pique, s'ébroue, se cabre et plonge, recommençant sans cesse sa lutte tenace vers toutes les forces conjuguées de l'océan, et du vent, et de l'obscurité et des montagnes liquides accourues de tout l'horizon, inlassablement...

Un soir, vers le Jour de l'An, le cargo secouru, jadis, aux cordages enroulés de glace, aux bouillottes fatiguées, abordera quelque part là-bas; et dans un hôtel anonyme le couple et l'enfant s'endormiront en terre étrangère, tandis que dans leur pays, pour célébrer le Nouvel An, des foules dyonisiennes danseront la bacheana, comme jadis, dans Rome païenne, sénateurs, patriciens, danseuses, patriciennes tourbillonnaient, ou se laissaient

Le front Cohen

La garcette remplace le manche de hache

Des électeurs, renvoyés le matin, ne peuvent avoir de bulletins, l'après-midi du 25 novembre, parce que des "télégraphes" ont voté à leur place

Au siècle dernier, avant l'établissement du scrutin secret, le manche de hache servait parfois d'argument à l'occasion de la tenue d'un poll électoral. Le régime du *Family Compact* vivait alors ses plus beaux jours. En Angleterre, ils avaient encore les bourgeois pousés et les bourgeois de poche.

C'est loin tout ça. Il reste peu de vivants pour se le rappeler. C'est loin, mais comme c'est près de nous, pourrions-nous nous en souvenir encore un "Family Compact"?

Sur le front Cohen, c'est-à-dire dans la circonscription montrealaise de Saint-Laurent, le 25 novembre dernier, les bandes de télégraphes n'ont pas ressuscité l'usage du manche de hache; pas tout à fait. Elles ont simplement imaginé quelque chose dans le genre, la garcette.

Le manche de hache c'était bon à l'époque du *Family Compact*. A notre époque de civilisation électro-phonique, nous connaissons le *Family Compact* amélioré. Le manche de hache a pour le remplacer, la garcette.

C'est dans la circonscription de Saint-Laurent, où José Cohen était candidat avec "l'entier support" de J. Taschereau, que la garcette vient d'être mise à l'essai comme argument électoral.

Le témoignage, donné sous la loi du serment, par des représentants de M. Thomas Coonan, candidat de l'Union nationale, le 25 novembre, dans cette circonscription, est probant.

Dans deux polls de Saint-Laurent, le 25 novembre, on a vu des télégraphes porter de garcettes. Dans un cas particulier, au poll no 7, établi au no 1, de la rue Ontario, un télégraphiste a sorti sa garcette et en a menacé l'un des représentants de M. Coonan, M. Paul McLaren.

Belles moeurs, en vérité. A titre de procureur général, M. Alexandre Taschereau pourrait dire ce qu'il en pense. Pour l'édification toute parti-

tielière du procureur général, nous publions deux déclarations assermentées de représentants de M. Coonan, dans lesquelles il est question de garcettes. Voici:

Secteur No 1

Dans le poll no 1, établi au no 261, rue Craig ouest, Bernard Tritt, gérant, domicilié au no 2789, avenue Maplewood, Outremont, donc en dehors de la circonscription, agissant comme sous-officier rapporteur.

MM. R. Whithesmith et G. Clarke, ce dernier domicilié au no 3550, avenue du Parc, représentaient la candidature unioniste, M. Coonan.

Nous extrayons le passage suivant d'une déclaration assermentée de M. Clarke:

"5 — Vers 9 heures 8 minutes dans la matinée, une poussee se produisit. Soudainement le poll s'est trouvé rempli de Juifs. Whithesmith me fit appeler, disant: Nous ne pouvons faire face à cela. Ils font bien être de la collusion. Je lui dis de faire ce qu'il pouvait et que j'enverrais un rapport au bureau par le premier message que je trouverais. Je demandai à l'agent de police en service à la porte du poll de retenir deux hommes parce que je voulais les faire mettre aux arrêts pour personification; l'agent de police se mit de côté et les deux coupables se précipitèrent dehors. L'espace réservé pour l'enregistrement des votes était rempli à sa capacité, cinq ou six hommes s'y entassaient les uns sur les autres. Un individu de haute taille et de mine suspecte se tenait à côté de l'une et y déposait lui-même les bulletins. Je protestai et, en regardant encore de plus près à ce qui se passait, j'aperçus ce que je crus être une garcette et qui retournait le veston de l'individu. Celui-ci avait la main droite sur ce que je crus être une garcette. Je protestai auprès du sous-officier rapporteur et il me répondit: Il faut faciliter le vote. Le poll était évacué à 9 heures 20 du matin."

Secteur No 7

Le poll no 7 était établi au no 1, rue Ontario ouest, et l'Israélite Mortimer Schwartz, importateur, domicilié au no 4815, rue Jeanne-Mance, en était le sous-officier rapporteur.

Dans ce même poll, M. Coonan avait deux représentants, MM. Paul McLaren, domicilié au no 1091, rue

de l'Université, et Walter Stanford. M. McLaren déclare sous serment, et par écrit:

"3 — Vers 9 heures 2 minutes du matin, deux électeurs sont entrés dans le poll et on leur refusa le droit de voter. Le sous-officier rapporteur refusa de leur faire prêter le serment d'usage et il leur dit de s'en aller parce qu'il n'était pas content d'eux. Pourtant ces deux électeurs avaient produit des lettres d'identification."

"4 — Vers 9 heures 10 minutes du matin, une bande d'environ trente hommes entra dans le poll et en moins de dix minutes, ces hommes marquèrent et déposèrent environ cent-cinquante bulletins. A mesure qu'ils entrèrent le sous-officier rapporteur remit des bulletins à chacun des hommes. Je fis entendre ma protestation et je mis la main sur les deux cahiers de bulletins. Deux des hommes de la bande des raiders mirent la main sur moi, dans le dos, et le chef sortit une garcette et menaça de m'en frapper (to let me have it). Alors le reste du groupe se mit à l'oeuvre et enregistra des votes."

"5 — Le sous-officier rapporteur ne fit aucun effort pour empêcher ces hommes de voter, en dépit de mes protestations."

"6 — Lorsque des électeurs authentiques se présentèrent, on leur dit que des personnalités s'étaient présentées à leur place, que ces personnalités se trouvaient au poste de police, que de leur côté, ils devraient revenir dans l'après-midi pour enregistrer leurs votes. Lorsque ces électeurs revinrent dans l'après-midi, il ne restait plus de bulletin dans le poll; et ils ne purent voter."

"7 — Le sous-officier rapporteur ferma le poll quatorze minutes avant six heures, l'heure fixée par la loi."

Nous publions de nouveaux documents sur les fronts Cohen et Mercer ces jours-ci.

Bloc-notes

Il reste encore de la besogne

Nous avons été heureux de noter qu'à l'occasion de la publication du traité de commerce canado-américain, les deux textes, anglais et français, ont été en même temps livrés au public et à la presse. Cela, au fond, n'avait rien d'extraordinaire, mais ce n'était point dans la tradition d'Ottawa.

On nous communique une nouvelle pièce qui montre que, dans ce domaine, il reste malheureusement encore de la besogne à faire. La lettre ci-jointe vient du ministère fédéral du Travail. Elle a été adressée à un Montréalais de notre connaissance, le 21 décembre courant:

Monsieur, Le ministère accuse réception de votre lettre du 11 du courant contenant vingt-cinq cents en paiement du vingt-quatrième rapport annuel sur le Mouvement syndical au Canada.

Je mentionnerai, en réponse, que la version française de ce rapport est actuellement sous presse, mais ne sera probablement pas disponible avant quelque temps. Nous sommes cependant en mesure de vous envoyer le rapport anglais sur demande. Ce rapport, tant en français qu'en anglais, se vend cinquante cents l'exemplaire et, dès lors, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire remise de vingt-cinq cents.

Bien à vous, Le chef suppléant de l'Information ouvrière, D. SUTHERLAND.

C'est-à-dire qu'une fois de plus on met les contribuables de langue française, — qui ne jouissent d'aucun privilège particulier quant au paiement de l'impôt, — dans l'alternative d'attendre (combien de temps?) un texte français ou d'utiliser le texte anglais.

Quand les contribuables, pour aller au plus court, utilisent ce texte anglais, ils sont assez pressés, cela se conçoit, de payer de nouveau pour un texte français. Et ceci fortifié d'autant le vieil argument: A quel bon une version française? On ne la demande pas... Nous ne faisons point, à ce propos, de quelle sorte de possession du pouvoir est encore récente, risquer de commettre une injustice. Mais voilà qui prouve, à tout le moins, qu'il y a quelque chose à faire de ce côté.

Et il ne faut pas se lasser de le dire.

Mgr Charlebois

Une note du vicar apostolique du Keweenaw, Mgr Martin Lajeunesse, O.M.I., nous apporte une heureuse nouvelle. Le R. P. Pénard, l'un des vieux missionnaires de l'Ouest, l'un de ceux qui ont le mieux connu la vie des anciens, est à écrire une biographie du vénéral Mgr Ovide Charlebois. Ce ne sera pas encore, nous dit-on, une vie complète, mais un premier et précieux cahier de notes sur la carrière du grand missionnaire. Et il était urgent que cela se fit le plus tôt possible, avant que disparaissent trop de témoins de cette belle vie.

Le biographe recevra avec reconnaissance, dit Mgr Lajeunesse, tout extrait de correspondance, tout trait d'édifiant ou anecdote qui serait intéressant. Nous nous chargeons même de copier et de vous retourner ce que vous désirez conserver comme souvenir.

Le tout devra, supposons-nous, être adressé à l'évêché du Pas, Manitoba.

Sur le front des Deux-Montagnes

M. Paul Sauvé demande l'invalidation de l'élection de M. Jean-B. Rochon

Le candidat défait recherche aussi la "déqualification" de M. Rochon pour un terme de six ans

Texte des allégations de la requête en invalidation soumise hier à Saint-Jérôme par M. Sauvé

M. Jean-Paul Sauvé, candidat conservateur dans le comté des Deux-Montagnes à l'élection provinciale générale du 25 novembre dernier, a intenté hier en Cour Supérieure, à Saint-Jérôme, une poursuite en invalidation d'élection contre son adversaire, M. Jean-Baptiste Rochon, candidat libéral élu député.

M. Sauvé demande non seulement l'annulation de l'élection, mais la déqualification de M. Rochon, pendant les six années à venir.

PREMIERE CONTESTATION

M. Sauvé est le premier parmi les candidats défaits à l'élection provinciale du 25 novembre à prendre une action en invalidation d'élection.

La pétition de M. Sauvé a été inscrite hier avant-midi, à Saint-Jérôme, et signifiée au défendeur, hier après-midi.

Parmi les principaux chefs d'accusation mentionnés, la poursuite mentionne surtout le fait que de l'argent de la colonisation aurait été utilisé dans les vieilles paroisses, pour faire des travaux de voirie, en marge et à l'insu des conseils municipaux, etc.

LA LOI DILLON

Dans l'affidavit qui accompagne la pétition, M. Sauvé déclare selon la formule consacrée qu'il était habile à voter à la dernière élection, qu'il était l'un des candidats mis en nomination, qu'il n'agit pas collusoirement avec le défendeur mais dans l'intérêt public et qu'il croit que tous les faits mentionnés dans la pétition sont vrais.

Les paragraphes 5 et 6 de l'affidavit par contre offrent un intérêt tout particulier parce que le pétitionnaire se conforme aux exigences de la loi Dillon et que c'est la première poursuite prise sous l'empire de cette désormais fameuse loi.

En vertu des articles 23a et 23b qui ont été ajoutés à la loi des élections contestées en 1931 par le bill Dillon, le pétitionnaire ne peut demander à ses amis politiques de lui aider à défrayer les frais des procédures en invalidation d'élection et le simple fait que le cautionnement ait été fourni par une tierce personne peut être invoqué à l'importation quel stage de la procédure pour faire rejeter la pétition. On se rappellera qu'en 1931 le chef de l'opposition d'alors, M. Camillien Houde, avait avancé les fonds nécessaires à tous ceux de ses candidats défaits qui voulaient contester et c'est pour atteindre ces cas particuliers que ces articles furent inclus dans la loi Dillon.

M. Sauvé déclare donc dans son affidavit que "la somme de \$1,000 déposée comme cautionnement dans la présente cause est sa propriété et qu'elle provient de ses propres deniers" et que "personne ne lui a garanti qu'il sera tenu indemne de tous frais et dommages de la présente pétition."

Le procureur de M. Sauvé est Me Ariste Brossard. Voici le texte de la pétition de M. Sauvé: (Les sous-titres sont de nous).

La pétition de M. Sauvé

CANADA COUR SUPERIEURE
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
No 5698.

Loi des Elections contestées de Québec, Statuts refondus de la province de Québec (1925), chap. V, et amendements.

Dans l'affaire de l'élection d'un député du district électoral de Deux-Montagnes à l'Assemblée législative de Québec, tenue le 25 novembre 1935.

JOSEPH MIGNAULT PAUL SAUVÉ, avocat, domicilié dans le village de St-Eustache, dans le district de Terrebonne, Pétitionnaire,

— vs —

JEAN BAPTISTE LEO ROCHON, optométriste de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

PETITION

A l'honorable cour supérieure de la province de Québec, siégeant dans et pour le district judiciaire de Terrebonne, ou à un juge de ladite cour, ayant juridiction pour les fins de la présente pétition, le tout sujet aux dispositions de la loi des élections contestées, statuts refondus de la province de Québec, (1925), chap. V, et amendements.

Le pétitionnaire ci-dessus désigné,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

1. Le pétitionnaire était habile à voter à l'élection pour le district électoral de Deux-Montagnes à l'Assemblée législative de Québec le 25 novembre 1935, et son nom était inscrit sur la liste des électeurs du village de St-Eustache, dit comté de Deux-Montagnes, qui a servi à cette élection, et de plus, il était candidat à cette élection;

2. Le défendeur Jean Baptiste Léo Rochon, a été, le 29 novembre 1935, et aussi le 3 décembre 1935, après un recomptage judiciaire, dans le district électoral de Deux-Montagnes, proclamé élu député de ce district électoral à l'Assemblée législative de Québec par l'officier-rapporteur, J. H. Langlois, lequel a fait son rapport en conséquence au greffier de la Couronne en chancellerie pour la province de Québec, lequel a publié dans l'édition ordinaire de la Gazette Officielle de Québec, le 14 décembre 1935, avis de l'élection du défendeur comme tel député pour ledit district électoral de Deux-Montagnes;

3. Ladite élection n'a pas été faite librement et ne peut être considérée comme l'expression libre et vo-

mettant de donner et de prêter des dons, des deniers ou des valeurs auxdits électeurs ou à des personnes agissant ou n'agissant pas au nom des électeurs, soit pour lesdits électeurs et pour des personnes agissant ou n'agissant pas au nom des électeurs, et ils ont promis de procurer et ont promis de travailler à procurer des deniers et valeurs auxdits électeurs en vue de les induire à voter ou à s'abstenir de voter, ou bien raison de ce que ces électeurs avaient voté ou s'étaient abstenus de voter dans ladite élection;

7. Que ledit défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment ont, avant, pendant et après ladite élection, avancé, payé et fait payer, des sommes d'argent à certaines personnes pour leur usage, et dans l'intention d'employer ces sommes à corrompre les électeurs et à des manoeuvres frauduleuses et menées corruptrices à ladite élection et ont également et sciemment payé et fait payer des sommes d'argent à des personnes pour l'acquisition et le remboursement de deniers employés en tout ou en partie à corrompre des électeurs et à des manoeuvres frauduleuses et menées corruptrices défendues par la loi à ladite élection;

8. Que le défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont fait des promesses d'argent, d'emplois, d'octrois, de construction de travaux publics, ponts, chemins, et dans la distribution du patronage ils ont influencé, indûment et contrairement à la loi, les électeurs qui ont voté à ladite élection, et sans les manoeuvres relatives ci-dessus le défendeur n'aurait pas été élu;

Entre autres cas...

9. Entre autres cas, le défendeur lui-même et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, lors des assemblées publiques tenues, avant et pendant les élections, à Saint-Eustache, à Saint-Joseph et à Oka, ont promis aux électeurs alors présents, de faire construire, si le défendeur était élu, un boulevard historique traversant certains endroits, dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

10. Dans les trois paroisses de Saint-Augustin, de Saint-Benoît et de Saint-Joseph, le défendeur et

(Suite à la page 2)

Carnet d'un grincheux

Comment se fait-il que si vous vous éveillez la nuit, vous n'entendez la pendule sonner que la demi-heure, jamais l'heure?

Le Kulturkampf des petits Bismarcks québécois aboutit, comme celui du grand, à Canossa.

La nouvelle, ce n'est pas que le régime dure. Ce serait qu'il va cesser. Et la nouvelle s'en vient.

Au politicien qui escomptait son indennité de député pour vivre plus largement et qui ne la touchera plus il reste la ressource du travail. Tout le monde ne peut indéfiniment chômer.

Avec tous ces fronts, s'il n'y a pas de quoi perdre la tête...

La loi Dillon protège aussi les 42 députés de l'opposition, dont une feuille, il y a des protections dont on ne se réclame guère, tant elles coûtent cher.

Des gens auraient voulu qu'une fois les élections closes, on n'entendit plus parler. Après la censure à la radio, que n'y a-t-il une loi Dillon pour bâillonner les journaux!

L'homme heureux, par le temps qui court, c'est celui qui n'a pas eu un "entier support". Il est moins probable qu'il tombe.

À quand la session de Québec? Tard, puisque la commencer n'est pas tout; il s'agit de la finir...

Le Grincheux

DEMAIN:

Le "Devoir" publiera demain un numéro très varié:

Articles de M. Georges Pelletier, chronique de M. l'abbé Philippe Perrier: "Education sociale", abondante revue de la presse d'Europe et d'Amérique, chroniques hebdomadaires: Vie musicale, les livres, Cercles des jeunes naturalistes, chronique féminine, graphologie, philatélie.

Article de M. Clarence Hogue sur la situation économique; chroniques des missions d'Afrique et d'Asie.

Dernières nouvelles, politiques et autres, du pays et de l'étranger, etc., etc.

Prix: 3 sous.

Sur le front des Deux-Montagnes

(Suite de la 1ère page)

ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, avant et pendant ladite élection, ont promis aux électeurs desdites paroisses, dans des assemblées publiques ou autrement, la construction d'une salle paroissiale à chacun de ces endroits, le coût devant en être assumé moitié par le gouvernement provincial et moitié par le gouvernement fédéral, dans le but d'induire lesdits électeurs desdites paroisses frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

11. Au cours de la campagne électorale, avant ladite élection, le défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont promis, à plusieurs reprises, dans des assemblées publiques ou autrement, à un grand nombre d'électeurs que si le défendeur était élu, lui, le défendeur, ferait creuser tous les cours d'eau du comté à un coût approximatif de \$500,000, sans que lesdits électeurs aient rien à payer, le tout dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

12. Dans les villages de Saint-Placide et Saint-Benoît, le défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont promis aux électeurs desdits villages, au cours de la campagne électorale, avant et pendant ladite élection, de faire reconstruire les rues desdits villages en asphalte ou autre matériel équivalent, sans qu'il en coûte rien auxdits électeurs ou aux municipalités intéressées, le tout dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

13. Dans les paroisses de Saint-Canut, de Saint-Colomban et de Sainte-Scholastique, au cours de la campagne électorale, avant et pendant ladite élection, le défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont promis aux électeurs desdites paroisses, dans des assemblées publiques ou autrement, la construction du pont dit O'Connor sur la rivière du Nord, le coût devant en être assumé moitié par le gouvernement provincial et moitié par le gouvernement fédéral, sans qu'il en coûte rien aux électeurs ou aux municipalités intéressées, le tout dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

14. Dans le village de Ste-Scholastique, au cours de la campagne électorale, avant et pendant l'élection, le défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont promis, dans des assemblées publiques tenues à cet endroit ou autrement aux électeurs dudit village, que si le défendeur était élu, il ferait démolir l'ancien palais de justice et prison de Ste-Scholastique et ferait construire sur l'emplacement un édifice public devant servir d'hospice ou de prison pour femmes, sans qu'il en coûte rien aux électeurs, le coût devant être assumé en entier par le gouvernement provincial, le tout dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

15. A St-Hermas, au cours de la campagne électorale, avant et pendant ladite élection, le défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont promis aux électeurs de l'endroit la construction d'une école devant être faite par le gouvernement provincial et exclusivement à ses frais si le défendeur était élu, le tout dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

16. Dans une assemblée tenue à St-Colomban, au cours de l'élection, le défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont promis aux électeurs de St-Colomban de faire construire les chemins de la paroisse aux frais du gouvernement provincial, sans qu'il en coûte rien aux électeurs de ladite paroisse ou à la municipalité intéressée, le tout dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

17. Au cours de la campagne électorale, avant et pendant ladite élection, le défendeur et ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont promis à un grand nombre de fils de cultivateurs et à leurs pères, électeurs dans ledit comté des Deux-Montagnes, que le défendeur obtiendrait pour eux, s'ils votaient pour le défendeur, l'octroi de \$300 voté à la dernière session par l'Assemblée législative pour l'établissement des fils de cultivateurs, affirmant en même temps que lesdits électeurs n'auraient pas l'octroi s'ils votaient contre le défendeur, le tout dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

18. Que, avant et pendant ladite élection, le défendeur ou ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont distribué à un grand nombre de sous-agents dans toutes les paroisses dudit comté des sommes d'argent pour faire travailler les électeurs à des travaux de voirie, sans la connaissance ni l'intervention des conseillers municipaux intéressés, sous couleur de réparer ou de refaire les chemins publics, mais en réalité pour fournir des deniers, valeurs ou emplois à des électeurs qui travaillaient dans lesdits chemins ou qui fournissaient des matériaux pour lesdits travaux, dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection, ces agents, selon les prétentions du défendeur ou de ses agents, provenaient des crédits votés au ministère de la Colonisation par le parlement de Québec et, dans ce cas, ces dépenses étaient doublement illégales, d'abord parce que faites dans un but de corruption comme susdit et ensuite parce que contrairement aux prévisions budgétaires ou aux lois régissant les dépenses des agents de colonisation;

19. Que le défendeur ou ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, ont promis à un grand nombre d'électeurs, dans toutes les paroisses du comté, de leur procurer ou de travailler à leur procurer des emplois et positions, entre autres, à la Commission des liqueurs, dans la police provinciale, au pénitencier de St-Vincent de Paul, à l'emploi du département des postes, au courrier de maille rurale ou autrement, et notamment dans le cas des positions de maîtres de poste le même bureau de poste a même été promis à plusieurs personnes différentes, le tout dans le but d'induire lesdits électeurs frauduleusement et illégalement à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

20. Que le défendeur ou ses agents agissant en son nom, à sa connaissance et avec son assentiment, avant et pendant ladite élection, le défendeur ou par l'intermédiaire d'autres personnes, de manière à favoriser ses intérêts, directement ou indirectement, et pour motif de corruption, a donné, fourni, fait donner, fait fournir, contribué à donner, contribué à fournir, ou payé, en totalité ou en partie, des dépenses faites pour donner ou fournir à un grand nombre de personnes ou pour un grand nombre de personnes, des boissons et des rafraîchissements, en vue de se faire élire ou pour avoir été élu et en vue d'influencer ces personnes ou d'autres personnes à donner leur vote dans ladite élection;

21. Que différentes personnes, dans un motif de corruption, à la

connaissance du défendeur ou autrement, avant, pendant et après ladite élection, directement ou indirectement, ont donné et fourni, fait donner et fournir, convenu de donner et de fournir, payé en tout ou en partie des dépenses encourues pour donner et fournir des boissons et rafraîchissements à diverses personnes, dans le but de faire élire le défendeur ou parce que ledit défendeur a été élu, et dans le but d'influencer indirectement ces diverses personnes et toutes autres personnes à donner et à s'abstenir de donner leur vote à ladite élection;

22. Que, avant, pendant ladite élection, jusqu'à la fin du jour du scrutin, un grand nombre d'électeurs se sont aussi rendus coupables de l'offense appelée régalade en acceptant et prenant, pour motif de corruption, les boissons et rafraîchissements ainsi fournis par le défendeur ou ses agents agissant en son nom, à sa connaissance ou avec son assentiment ou fournis par les diverses autres personnes mentionnées dans le paragraphe précédent, tous les jours de la campagne du défendeur ou avec son assentiment, et il doit être déduit du nombre de votes donnés au défendeur un nombre de votes égal au nombre de personnes qui se sont ainsi rendues coupables de ladite offense;

23. Qu'aux fins susdites, le défendeur ou ses agents agissant en son nom, à sa connaissance ou avec son assentiment, ont fait dans toutes les paroisses du comté et dans tous les rangs des paroisses une distribution systématique de boissons alcooliques, constituant dans lesdits rangs des paroisses des dépôts de boissons qui furent ensuite distribuées et fournies aux électeurs par le défendeur ou ses agents comme susdit, dans le but de corrompre le vote en faveur du défendeur;

24. Que, de plus, avant et pendant l'élection, et spécialement le jour du scrutin jusqu'à la fin du jour, des veillées furent organisées par le défendeur ou ses agents, à sa connaissance ou avec son assentiment, dans toutes les paroisses du comté ou des boissons alcooliques étaient servies par le défendeur ou ses agents comme susdit, dans le but de corrompre le vote au bénéfice du défendeur;

25. Que le jour même du scrutin, les agents du défendeur Ernest Rochon et Georges Rochon, respectivement père et frère du défendeur, ont fait une distribution générale de boissons alcooliques dans la maison dudit Ernest Rochon ou à son magasin et ses dépendances, dans le village de St-Augustin, dans ledit comté de Deux-Montagnes, et ils ont tenu bar ouvert toute la journée du scrutin, non seulement à la connaissance et avec assentiment du défendeur, mais même en sa présence, le tout dans un but de corruption pour induire les électeurs à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre le défendeur ou à favoriser son élection;

26. Que le jour même du scrutin, dans la soirée, un grand nombre d'électeurs ont accepté ou pris des boissons alcooliques, certains jusqu'à s'enivrer, dans deux restaurants situés à St-Augustin, lesdits restaurants étant loués pour la circonstance par le défendeur ou ses agents, en son nom, à sa connaissance ou avec son assentiment, les boissons fournies ou payées par le défendeur ou ses agents;

27. Que le défendeur ou ses agents, en son nom, à sa connaissance ou avec son assentiment, ont, avant et pendant ladite élection, commis l'infraction désignée par la loi sous le nom d'abus d'influence, directement ou indirectement, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'autres personnes:

a) En employant ou menaçant d'employer la force, la violence ou la contrainte, causant ou menaçant de causer, eux-mêmes ou par d'autres, du mal, des dommages, des préjudices ou des pertes contre des électeurs, et ayant recours à l'intimidation pour induire ou forcer lesdits électeurs à voter pour le défendeur ou à s'abstenir de voter contre lui;

b) En entravant par des artifices et machinations des électeurs dans le libre exercice de leur droit de vote et en les empêchant de voter;

c) Par les mêmes moyens en forçant, induisant ou entraînant les électeurs à voter ou à s'abstenir de voter dans ladite élection, et doivent être déduits du nombre de votes donnés au défendeur dans ladite élection, un nombre de votes égal au nombre des personnes à l'égard desquelles un abus d'influence a été commis, ainsi que susdit;

28. Entre autres cas, avant et pendant ladite élection, le défendeur, soit par lui-même, soit par l'intermédiaire de ses agents ou d'autres personnes, a menacé des maîtres de poste, des courtiers postaux, des employés de la voirie, des

personnes qui travaillaient dans les chemins ou autres employés publics de la perte de leur position respective si ces dites personnes ne votaient pour le défendeur ou ne s'abstenaient de voter, ou si elles refusaient de favoriser l'élection du défendeur; le défendeur, par lui-même ou par d'autres comme susdit, a menacé des hôteliers de la perte de leur licence, des fournisseurs du pénitencier de St-Vincent de Paul de la perte de leur clientèle; le défendeur, comme susdit, a menacé de priver ou de faire priver de l'octroi ou de la balance d'octroi auxquels pouvaient avoir droit les cultivateurs électeurs ou leurs fils, en vertu de la loi provinciale autorisant un octroi pour l'établissement des fils de cultivateurs; le défendeur, comme susdit, a menacé des employés qui avaient travaillé à des travaux de voirie dans ledit comté de leur faire perdre le salaire qu'ils avaient gagné et qui leur était dû; le défendeur, comme susdit, a menacé certains électeurs de leur enlever ou de leur faire enlever les enfants qui leur avaient été confiés par l'œuvre de placement familial, à moins que toutes ces personnes ne votent pour le défendeur ou ne s'abstiennent de voter contre lui;

29. Pendant ladite élection, le défendeur ou ses agents agissant en son nom, à sa connaissance ou avec son assentiment, ont induit plusieurs personnes à voter à ladite élection, sachant que ces personnes n'avaient pas le droit de voter;

30. Qu'à ladite élection plusieurs personnes ont donné au défendeur un vote illégal parce qu'elles ne possédaient pas les qualifications requises pour être électeurs ou parce qu'elles avaient perdu leur droit de vote à la suite de la commission d'infractions prévues par la loi électorale de Québec;

Demande de déqualification

POURQUOI ledit pétitionnaire conclut à ce qu'il soit déclaré que le défendeur Jean Baptiste Léo Rochon s'est rendu coupable à ladite élection du député à l'Assemblée législative de la province de Québec pour le district électoral de Deux-Montagnes comme susdit tant par lui-même que par ses agents et par d'autres personnes, en son nom, à sa demande, de son consentement ou à sa connaissance véritable, avant, pendant et après ladite élection, de pratiques et manoeuvres frauduleuses défendues par la loi et de faits mentionnés dans les allégations ci-dessus; que ledit Jean Baptiste Léo Rochon n'a pas été dûment élu; que ladite élection du défendeur est irrégulière et nulle et le rapport d'icelle irrégulier et nul; que ladite élection a été viciée par les manoeuvres frauduleuses, illégalités et autres faits mentionnés dans la présente pétition, qu'elle doit être en conséquence annulée, déclarée nulle, irrégulière et illégale à toutes fins que de droit; que ledit défendeur soit déclaré déqualifié et qu'il soit déclaré que durant les six années qui suivront la date à laquelle il aura été élu, il ne pourra être élu à la cour courroucée des faits plus haut mentionnés et déqualifié, ledit défendeur ne pourra être élu ni siéger à l'Assemblée législative de la province de Québec, ni voter à aucune élection d'un député à cette charge, ni remplir aucune charge à la nomination du lieutenant-gouverneur en conseil ou du lieutenant-gouverneur; ce faisant, le pétitionnaire à l'Assemblée législative de Québec un rapport écrit à cet effet et transmettre une copie certifiée de ce jugement à intervenir audit orateur et une au protonotaire de cette cour, suivant la loi; le tout avec dépens de ladite élection, y compris les dépens incidents et autres occasionnés par telle contestation distraite en faveur des procureurs soussignés, le pétitionnaire se réservant que de droit tous autres recours et conclusions.

St-Jérôme, le 11 décembre 1935.
J.-M. PAUL SAUVE,
Pétitionnaire.

Contresigné par:
(signé) ARISTE BROSSARD,
Procureur du pétitionnaire.
VRAIE COPIE.

Procureur du pétitionnaire.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

La plaie des secours directs

M. le rédacteur,
Le Devoir.

Deux élections générales viennent d'avoir lieu, l'une au fédéral, et l'autre au provincial, dans le Québec. Puis, comme on semblait attendre le résultat pour attaquer de front nos différents problèmes, on a convoqué, quelques semaines plus tard, la conférence

interprovinciale. On y a discuté de beaucoup de choses, dans à peu près tous les domaines. Et on a surtout parlé de la fameuse question des secours directs. On a argumenté à perdre haleine, en effet, sur ce point-ci: convient-il de décharger les municipalités du fardeau des secours directs? Et la réponse a été que le fédéral augmenterait ses subsides. Malheureusement, on a considéré la question sous un mauvais angle. Il n'y avait qu'une manière de poser le problème: Comment pouvons-nous faire disparaître complètement la plaie du secours direct? On s'habitue tellement aux choses les plus anormales qu'on ne semble pas trouver extraordinaire, aujourd'hui, que des milliers de familles vivent d'allocations administratives. On accepte le fait comme définitif, et on considère le chômage installé ici pour n'en plus disparaître. La seule inquiétude est celle-ci: qui se chargera du fardeau? Dès maintenant, on s'agit qu'il doit être un complément indispensable au budget des gouvernements fédéral, provincial ou municipal. C'est une anomalie qui s'étend peu à peu à tous les domaines, et ceux qui en souffrent le plus sont les malheureux individus qui vivent ainsi du secours administratif. Pendant de longues périodes, on les force à une inactivité qui leur pèse; puis, périodiquement, on leur demande de travailler pour leur nourriture et leur logement. Cet hiver, la cité de Montréal projette d'en employer une bonne partie à l'enlèvement de la neige. Or, ne s'est jamais très bien rendu compte de l'incongruité d'un tel système, et de la condition dans laquelle il place des hommes privés de travail par la force des choses. A-t-on jamais songé que ces hommes-là avaient leur fierté? C'était déjà une assez dure nécessité pour eux que d'accepter des secours administratifs, sans les forcer à travailler pour les obtenir. De prime abord, c'est une loi élémentaire du droit commun que tout ouvrier a droit à un salaire raisonnable. Or, il ne l'obtient pas à ces genres de travaux. De plus, le système, au point de vue du travail lui-même, est loin de donner satisfaction. On n'a qu'à interroger là-dessus les contrema-

tres pour en savoir long sur le peu d'enthousiasme et le manque d'application des ouvriers recrutés de cette façon. Et on ne peut pas blâmer entièrement l'attitude de ceux-ci: ils ont l'impression, assez juste en somme, qu'on profite de la crise pour obtenir leurs services à des prix dérisoires. Et cette mentalité faussée des administrateurs est probablement le plus grand grief que l'on puisse faire vis-à-vis de ce genre de recrutement. Si, dans les années de prospérité, la ville employait un certain nombre d'hommes à l'enlèvement de la neige, ou aux travaux de voirie, payés selon une échelle régulière, et qu'aujourd'hui la moitié de ce nombre reçoivent un salaire réduit pour la même tâche, il y a là injustice flagrante. La cité n'a pas plus le droit d'agir de la sorte, sous prétexte de chômage, qu'une corporation privée. Et elle prend là le meilleur moyen pour que dure indéfiniment la crise. De plus, les chômeurs eux-mêmes en viennent à se considérer comme une caste à part, un groupe d'inférieurs, de parias de la société de qui l'on peut exiger régulièrement du travail, pour recevoir, en retour, juste assez pour ne pas mourir de faim et se loger tant bien que mal, plutôt mal que bien.

Ce qu'il faut, c'est du travail, et du travail rémunéré avec justice. En un mot, il faut rétablir, pour ces milliers d'individus, un standard de vie normal, respecter leurs droits et leur fierté. Cela, c'est le principal problème des gouvernements. Encore une fois, il ne s'agit pas de savoir comment on réparera le fardeau du secours direct, mais comment on le fera disparaître.

Démétrius BARIL,
4, Notre-Dame est, Ch. 801,
Montréal, P.Q.

Mort de Me F.-C. Demers

Cet avant-midi est décédé à l'hôpital de Verdun, à l'âge de 41 ans, après une longue maladie, M. F.-C. Demers, avocat, de l'étude Weldon, Lynch-Staunton. M. Demers avait été admis au Barreau en 1916. Il

Reduisez le coût de votre chauffage
AVEC
VOLANO
Fabriqué, vendu et installé par
Chalifoux & Fils Ltée
Maison fondée en 1847
Usines: Bureau de ventes
St-Hyacinthe 1106 Beaver Hall,
Montréal
Ecrivez pour circulars.

Supprimez les fumaillons
de la chaudière
détruit les
pellicules
Kino Pétrol

avait pratiqué avec MM. Chase-Casgrain et McDougall, maintenant juges.

La tempête dans le sud-ouest de l'Europe

Paris, 27. (A.P.) — La tempête qui continue à sévir sur le sud-ouest de l'Europe laisse derrière elle à l'heure présente 22 morts, des dizaines de blessés et des dommages matériels considérables. Les côtes d'Espagne, du Portugal et du sud de la France portent les principales traces de la tempête. Le Rhône menace de déborder de son lit. Dans toute la France, les récoltes ont subi des ravages. Sur les 22 morts, l'Espagne en compte onze, la France sept et le Portugal quatre.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de la librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Il est toujours profitable d'acheter la meilleure qualité.

Le magasin de qualité de Montréal, pour hommes.



Nous Vous Invitons à Venir Profiter de Notre

Vente

ANNUELLE D'HIVER

Commençant aujourd'hui

TOUT EST REDUIT

Achetez MAINTENANT ce qu'il y a de meilleur, à nos plus bas prix de l'année!

Max Beauvais
385 rue St-Jacques O.

ARTHUR POULIN — Président

"Une de perdue deux de trouvées"

(G. de Boucherville) Illustrateur: Jules Paquette



Sans se rendre aux raisons du docteur le juge de la cour des preux lui remit un chèque, en paiement de la dette de reconnaissance et d'affaire. L'ard accepta et plia le papier prenant bien garde de le regarder, pour s'assurer jusqu'à la fin son prétendu désintéressement des biens de ce monde. Fais en parla d'affaires et de nouvelles.



La conversation tomba sur le sujet d'Alphonse Meunier. "Vous étiez je crois, son médecin?" dit le juge. — "Son ami, fit Rivard, en échantonnant un sanglot. Le cher Alphonse était mon ami de cœur. Il me manquera toujours. J'étais content de voir dans la lecture du testament, qu'il ait pensé à vous en vous laissant \$3,000, pour vos pauvres, cher docteur".



"Mais je fus surpris que vous ne fussiez pas son exécuteur testamentaire au lieu de ce Pierre de St-Luc, un marin qui ne tient pas en place. — Le capitaine Pierre a bien son mérite. Répondit le docteur d'une voix attendrie. Alphonse Meunier! Comme ce nom me remue le cœur! — Je vous demande pardon de l'avoir prononcé. N'en parlez plus".



"Cet argent, ces \$3,000.00 laissés par mon meilleur ami, ajoute le docteur Rivard, j'ai dessiné de m'en servir pour une oeuvre bien chère. Je voudrais me faire le protecteur d'un enfant actuellement détenu à l'hospice des aliénés. Cet être ne serait pas dépourvu. Je veux adopter Jérôme, l'enfant inconnu. Mais je ne sais comment faire".

nition, à du condamner l'espèce à \$10 d'amende et aux frais de la cause ou, à défaut, à huit jours de prison. Tout ce que le magistrat a pu faire pour être humain a été de fixer pour le prévenu un délai raisonnable pour payer l'amende et les frais.

Les professions aux Communes

Le groupe des avocats sera le plus nombreux: 74 sur 245

Ottawa, 27 (C.P.). — Presque toutes les professions et tous les métiers seront représentés à la Chambre basse du dix-huitième Parlement, lorsque la session s'ouvrira, à la fin de janvier. Les disciples de Thémis constitueront le groupe le plus nombreux, l'électorat ayant élu 74 avocats pour représenter autant de comtés aux Communes. Il y a 245 sièges.

Les cultivateurs en occuperont 41, les marchands 20 et les médecins 14. Les instituteurs seront représentés par neuf des leurs et les pasteurs par trois. Neuf sièges seront occupés par des gentlemen. Il y a aussi un cuisinier, M. J.-C. Landrevoy, Mlle Macphail a donné sa profession comme lady et Mme Black s'est inscrite comme femme mariée. Le seul étudiant à siéger aux Communes sera M. Sarto Fournier, député de Maisonneuve-Rosemont.

Il y a aussi un teinturier de textile, un économiste, un boucher, un ingénieur conseil, un ingénieur de mines, deux ingénieurs civils, un architecte, trois journalistes, deux éditeurs, deux mécaniciens de locomotive, un machiniste, un tapissier, un confiseur, un jardinier, un officier, un éleveur et commerçant d'animaux, quatre gérants, un wattman, douze courtiers, quatre marchands de bois, un constructeur de navires, trois entrepreneurs, deux pharmaciens, un arpenteur, deux dentistes, cinq secrétaires, trois rentiers, deux chefs de gare, un publiciste, un voyageur de commerce, un ouvrier-métallurgiste et deux comptables.

Aux fêtes antillaises

Fort-de-France, 27. — La délégation nationale française aux fêtes du troisième centenaire du rattachement des Antilles et de la Guyane à la France s'est divisée hier en deux branches. L'une a quitté la Guadeloupe pour la Guyane, l'autre pour Haiti et Cuba. La délégation nationale doit rentrer à Paris vers le 12 janvier. A Fort-de-France, la délégation française a visité avec soin une exposition qui constitue une synthèse de l'effort national dans cette région demeurée fidèlement française.

Cadeau de \$3,000 de la part de M. Bennett

Calgary, 27 (C.P.). — L'ex-prémier ministre du Canada, M. Bennett, vient de faire un cadeau de Noël de \$3,000 à une société d'enfants infirmes de Calgary. Il est président honoraire de la société.

L'exposition de 1937 à Paris

LA PARTICIPATION DU CANADA

Ottawa, 27. — Des pourparlers sont en cours entre le commissariat général de l'Exposition de 1937, qui se tiendra dans la capitale française, et le gouvernement du Canada, en vue d'obtenir de ce dernier pays sa participation. Déjà la France est assurée de la participation à son exposition des nations suivantes: l'Italie, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hongrie, le Pérou, l'Egypte, l'Iran, l'Allemagne, l'U.R.S.S., l'Uruguay, la Lettonie, la Tchecoslovaquie, la Pologne, la Grèce, la Suisse, la Roumanie, la Bulgarie, le Luxembourg et le Brésil. Plusieurs de ces nations ont même désigné leurs commissaires généraux.

D'autre part, des pourparlers sont en cours avec outre le Canada, les Etats-Unis, la Turquie, l'Espagne, l'Irlande, l'Autriche, la Norvège, le Danemark, la Colombie, le Chili, l'Irak, le Portugal, le Mexique, l'Argentine, Cuba, la Bolivie, le Venezuela, le Paraguay.

Chaque nation disposera dans l'exposition projetée d'un pavillon séparé dont la substructure sera à la charge des organisateurs, mais elle pourra édifier une façade et décorer les surfaces murales de façon à donner à chaque pavillon sa personnalité propre, et à y manifester son individualité nationale.

L'accord réciprocaire et les marchands de meubles

Ottawa, 27. — L'Office du Tarif étudiera probablement en février ou en mars la demande des manufacturiers de meubles de relever les taux de douane sur les meubles au niveau d'avant le traité canado-américain qui entre en vigueur avec la nouvelle année. Les taux, avant le traité, étaient de 45%, tarif général, et 30%, tarif intermédiaire. En vertu du traité, le tarif général sera de 30%, une réduction de 50%.

M. Dunning aura-t-il un adversaire?

Charlottetown, 27 (C.P.). — On ne sait pas encore si M. Charles Dunning aura un adversaire dans le comté de Queen's, N.B., où il briguera les suffrages pour se faire élire à la Chambre des Communes. L'association conservatrice du comté s'est réunie hier mais on ne sait pas encore si les conservateurs présenteront un candidat. M. Dunning arrivera à Charlottetown ce soir. Il sera accompagné de M. J. E. Michaud et de M. Gordon Scott. Il portera la parole au ralliement libéral, samedi.

G. Lacour-Gayet est mort à 80 ans

Il laisse une oeuvre historique considérable

Paris, 27. — Les obsèques de M. Georges Lacour-Gayet, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de l'Académie de marine, professeur honoraire à l'Ecole polytechnique, viennent d'avoir lieu à l'église Saint-Germain-des-Près, à Paris. Le célèbre historien était âgé de 80 ans. Il a terminé un ouvrage en quatre volumes sur Talleyrand, il y a quelques mois. Il laisse une oeuvre historique abondante.

Né à Marseille le 31 mai 1856, agrégé d'histoire et de géographie, M. G. Lacour-Gayet débuta dans l'enseignement en 1881. Successivement professeur aux lycées de Toulouse, de Rouen et Saint-Louis, il fut reçu docteur ès lettres en 1888 avec une thèse sur *Antonin le Pieux et son temps*.

Disciple de Fustel de Coulanges, il laisse une oeuvre historique aussi variée qu'attachante.

Intéressé, d'abord, par l'antiquité, il avait publié, dès 1885, en collaboration avec P. Guiraud, une *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à l'invasion des Barbares*. Il se tourna, ensuite, vers les temps modernes. Il collabora alors à l'*Histoire générale de Lavoisier et Ramond* où il donna un *Louis XIV*. Ce règne le retiendra quelques années, il en approfondit les détails, consacra notamment un livre à l'*Educational politique de Louis XIV*, un autre à sa marine. Cependant il a amorcé des travaux sur l'Empire qui aboutissent à un *Napoleon, sa vie, son oeuvre, son temps*, ouvrage qui donne une vue d'ensemble de ce règne. Enfin il a consacré à la personnalité de Talleyrand trois volumes très importants.

M. G. Lacour-Gayet, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques et de l'Académie de la Marine, était aussi aimé comme conférencier et comme écrivain. Il avait été chargé de mission pendant la guerre. L'an dernier encore, à pareille époque, il prenait la parole pour l'Alliance française en Scandinavie.

Traité d'analyse grammaticale et logique

A L'USAGE DES PROFESSEURS, (COURS INFÉRIEUR, MOYEN ET SUPÉRIEUR) PAR ADRIEN FROMENT, INSTITUTEUR. Ouvrage approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. A première vue, votre *Traité d'Analyse* m'apparaît clair et pratique, voire rural, national et religieux. "est beaucoup dire." Georges THUOT, prêtre Principal de l'Ecole Normale Saint-Jérôme. Au Service de Librairie du Devoir au prix de \$1.00 franco.

Provincial des Dominicains

REELECTION DU R. P. BIBAUD

Saint-Hyacinthe, 27. — Le R. P. A. Bibaud, O.P., de Montréal, a été réélu supérieur provincial des Dominicains du Canada. Ceux qui assistaient à la séance du chapitre où a eu lieu l'élection du Père Bibaud sont les RR. PP. Pierre Bissonnette, vicaire provincial des Dominicains au Japon; A. Langlais, ancien provincial du Canada; Ceslas Forest, de Montréal; P. M. Gaudreault, prieur à Ottawa; Dominique Mauger, prieur à Sackville (N.B.), représentant de sa maison de celle de Lewinston (Me) et de celle de Prince-Albert; J.-D. Brosseau, prieur à Saint-Hyacinthe; Réginald Dupras, prieur à Montréal, et J.-M. Archambault, prieur à Fall-River.

L'élection s'est faite selon les systèmes établis en 1221, année de la fondation de l'Ordre des Dominicains.

La réforme de l'enseignement rural

Grâce à la Ligue des droits de la femme, le problème rebondit de la grande pitié de l'école rurale. C'est pour prendre les mesures d'une prochaine solution que vendredi soir, à l'hôtel Windsor, les représentants de 22 de nos sociétés de défense religieuse, nationale ou sociale se réunissaient.

Nous tenons à nommer les braves qui poussent leurs convictions jusqu'au dévouement de l'action. Leur patriotisme obstiné brûle de la noble impatience d'atteindre à des résultats. Il y avait donc à l'assemblée: M. J.-E. Laforte, le nouveau, distingué et très zélé président de la *Société Saint-Jean-Baptiste*, ainsi qu'il convenait; M. Fred Monk, de l'*Action libérale nationale*, vaincu d'un homme politique au droit de s'intéresser au problème de l'enseignement dans son pays; Mme Alfred, Thibault, accourue de la *Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste*, au secours de la petite école; Mme Léandre Lippens, de la *Ligue catholique féminine* et sa secrétaire, Mlle Linteau, très sympathique; M. Elle Ducharme, de la *Société des Voyageurs de commerce*, animé de l'esprit patriotique et chevaleresque de ses compagnons; M. Pucet, représentant le président de l'*U. C. C.*, M. Albert Rioux, député toujours gagné à la cause. Pour s'être excusés: MM. Thuriel Beilize, de *Jeunes-Canadiens*; Gaston Lacroix, de la *Jeunesse libérale*; Roger Prévoist, des *Jeunes Réformistes*; Alfred Charpentier, des *Syndicats catholiques*; Maurice Trudeau, de la *Chambre de commerce junior*; Taggart Smythe et Alphonse Milette, de la *Chambre de commerce senior*. Saluons encore la présence très sympathique de M. G.-R. Brunette, de la *Confédération du Travail*, et de M. Raymond Dupuis, des *Jeunes*

conservateurs: de Mademoiselle Gabrielle Filion, déléguée de la *J. O. C. F.*; de M. A.-L. Godin, au nom de l'*A. C. J. C.*; de Mme J.-A. Lamarche, de l'*Alliance pour le vote des femmes*. Enfin, autour de leur présidente, Mme Pierre Casgrain, nous signalons la présence de Mme Renée Vautel, secrétaire de la *Ligue des droits de la femme*, et Mme Cormier, directrice de la *Ligue*. L'école normale Jacques-Cartier, retenu par une conférence qu'il donnait lui-même, s'était naturellement excusé. Par contre, M. l'abbé Auguste La Palme, curé de Notre-Dame des Neiges, autour d'un projet de réforme à l'école rurale, assistait aux délibérations.

Mme Casgrain, après un mot de bienvenue, rappelle que le mal de l'école rurale en se prolongeant empire la situation. Il faut braver les déclarations très nettes des inspecteurs d'école: les salaires des instituteurs sont moindres que les salaires des hommes de service ou des employés de magasin. Les plus compétentes détestent la carrière de l'enseignement. La tenue des écoles est à l'avenant. A quand le remède? Le Conseil catholique de l'Instruction publique a droit à notre expression d'opinion. Ce lui sera un appui efficace, un argument à faire valoir, une raison de se hâter. Les sociétés ici représentées, soucieuses des intérêts religieux et nationaux des Canadiens français, ont le devoir de s'émouvoir de cette pénible situation si désavantageuse pour notre réputation, compromettante pour notre avenir immédiat. Les leçons de la crise économique mettent en particulier évidence l'urgence de réformer nos écoles, leur outillage, leur personnel.

Tout un essaim de requêtes devrait fondre à tire d'aile de nos sociétés vers le Conseil catholique de l'Instruction publique pour urger les remèdes propres à nous guérir de nos maux scolaires.

Sur la suggestion de M. l'abbé La Palme, l'assemblée fut unanime à reconnaître qu'il fallait assurer à nos institutrices un salaire d'au moins quelques \$800 pour obtenir les trois réformes suivantes:

- a) un meilleur recrutement du personnel professoral à la campagne;
- b) sa plus grande compétence par l'obligation du diplôme normalien;
- c) la stabilité dans la carrière professorale.

Chaque société prend l'engagement, après étude, d'adresser sa requête dans ce sens, au Conseil catholique de l'Instruction publique, avant sa prochaine réunion en février 1936.

Directeurs français des assurances sociales

Paris, 27. — On annonce la nomination de M. Marcel Bernard comme directeur général des assurances sociales, en France.



THE PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED OF LONDON ENGLAND

Fondée en 1848

SECURITE STABILITE PRUDENCE

ASSURANCE sur la Vie
Dans toutes ses modalités pratiques

POLICE RENTE FAMILIALE
D'une valeur incalculable, au cas de décès, pour la protection de la mère et des enfants.

RENTES VIAGERES
Immédiates ou différées à l'âge de son choix

NOS DIVIDENDES SUR POLICES AVEC PROFITS DEFIENT TOUTE COMPARAISON

Actif de \$500 par \$1,000 d'assurance en vigueur

Vous désirez préparer votre avenir et celui de votre famille? Veuillez nous consulter. Nous vous en indiquerons les moyens les plus pratiques. Sauvegardez votre avoir. Mettez en réserve et faites fructifier le produit du travail de vos années actives.

Le seul moyen de conserver sa fortune, c'est d'en produire toujours une nouvelle.

(Lucien ROMIER)

Siège Social au Canada : 465, rue St-Jean, Montréal, P.Q.

Assurance sur la Vie à Montréal

Succursales

J.-O. BAILLARGEON, Gérant, Succursale "Place d'Armes", 132, rue St-Jacques ouest. Téléphone: PL 1871

G. A. MAIN, Gérant, Succursale "Montréal", Edifice Dominion Square, Téléphone: LA 7277

LA PLUS GRANDE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

VIE — INCENDIE — ACCIDENTS — MALADIE

A l'Ecole supérieure Saint-Henri

Sous la présidence de M. le chanoine Maurice Roux, curé de la paroisse, avait lieu, après-midi du dimanche 22 décembre, une lecture de notes des classes de 9e, 10e et 11e années.

Aux côtés du président: M. W. E. Lauriault, député provincial; l'abbé G. Bissonnette, professeur de philosophie; les autorités de l'école: MM. L. Danis et N. Léger, président et vice-président de l'Association des anciens élèves et les amis de l'école remplissaient la vaste salle académique.

Comme intermèdes aux diverses nominations, programme musical et littéraire. Un petit orchestre joua plusieurs morceaux: J.-M. Caharette de 9e et E. Roch de 10e se distinguèrent l'un et l'autre dans "Le Réve passé" et "Jésus de Nazareth". R. Proulx de 9e exécuta un solo de violon. Un groupe d'élèves, intitulée: "Le Boucan". Deux autres: MM. M. Roy,

et G. Leblanc interprétèrent la courte et spirituelle opérette: "Poésie et Cuisine". En dernier, la section chorale du Cours supérieur se fit remarquer dans un chœur à 4 voix: "Fides, O mon navire!" chanté "à capella".

M. le chanoine félicita les jeunes artistes, et plus encore ceux dont les résultats aux examens atteignaient le travail intensif. M. Lauriault demanda aux élèves de porter très haut le drapeau de l'Ecole supérieure Saint-Henri.

L'Amicale des Anciens Elèves et la Commission scolaire avaient offert quelques récompenses qui furent distribuées aux premiers de chaque groupe.

Si vous voyagez...
adresses-voies au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonez Harbour 1241*.

Ainsi pense LA PRESSE CANADIENNE de jour en jour

Pour avoir le meilleur

BEURRE

et à meilleur compte

NE MANQUEZ PAS D'ALLER CHEZ

Tousignant Frères

Limitée

ONZE MAGASINS

Il y en a un près de chez vous.

(Pour les adresses des magasins et les prix du marché, lire la "presse mondiale", du "Devoir", le samedi)

DIAMANTS-BOUSQUET

NOUVEAU MODE de VENTE

supprimant frais généraux.

Consultez-nous avant d'acheter; vous avez tout à y gagner.

BOUSQUET ENR.C.

JOAILLIERS-DIAMANTAIRES

3623 rue St-Denis (près Cherrier)

Tél. PL. 2456

GRATIS

Nous allons à domicile vérifier lampes et radios de toutes marques.

P. Landry CH. 6161

3151 ONTARIO EST

Vendeur des nouvelles lampes Radiotrons.

Rhumes — Asthme
Toux — Bronchites

Sirop Villars

— Efficace dans les affections des voies respiratoires — 2 formats: .50 et \$1.00

Voyez votre pharmacien

CANADA DRUG CO.

Maison essentiellement canadienne-française.

BIBEAU FRERES

Les bijoutiers connus

Spécialité: réparation d'horloges et montres.

2 magasins sur la même rue

305 et 1257

Sainte-Catherine est

REID

Pour vos FOURRURES

1473, ANNEST

Tél. CH. 3181

Magazines américains et anglo-canadiens

Les taxes spéciales sur les magazines américains sont abolies. Depuis quatre ans les magazines anglo-canadiens avaient fait des efforts formidables pour conquérir le marché canadien.

Du *Droit*, d'Ottawa, numéro du 20 décembre:

En 1931, le gouvernement Bennett, dans le but de protéger les maîtres-imprimeurs et, par surcroît, d'empêcher l'américanisation de la population, a frappé les magazines américains de lourds im-

pôts. L'effet a été immédiat. Les magazines américains les plus populaires ont perdu 62 pour 100 de leur circulation au Canada. Presque en même temps, M. Bennett retirait aux magazines canadiens certains privilèges dont ils avaient joui jusqu'alors et haussait les tarifs postaux. Mais nos magazines, profitant de l'occasion qui leur était fournie de s'emparer du marché national, ont amélioré la qualité de leurs publications pendant que les magazines américains devaient augmenter leurs prix au Canada. Des chiffres montreront le renversement des positions occupées par les magazines américains et canadiens en 1930 et en 1935:

PUBLICATIONS AMERICAINES		
	Circulation la plus élevée	Circulation Juin 1935
<i>Saturday Evening Post</i>	138,575 (1927)	52,652
<i>Ladies' Home Journal</i>	149,524 (1927)	32,486
<i>Pictorial Review</i>	181,909 (1930)	138,922
<i>Delineator</i>	109,821 (1931)	30,243
<i>Cosmopolitan</i>	68,957 (1931)	35,094
<i>Literary Digest</i>	57,888 (1929)	2,325
<i>Woman's Home Companion</i>	74,261 (1930)	19,020
<i>Collier's</i>	75,690 (1930)	15,574
<i>Good Housekeeping</i>	78,616 (1931)	45,830
<i>American Magazine</i>	43,638 (1930)	11,289
<i>Red Book</i>	61,853 (1930)	20,569
<i>McCall's</i>	159,472 (1930)	68,985

Diminution 1,200,224 472,989

Augmentation 62 pour 100

Les pertes des douze magazines américains précités ont été les suivantes: le *Ladies' Home Journal*, 117,038; le *McCall's*, 90,437; le *Delineator*, 79,578; le *Saturday Evening Post*, 75,923; le *Collier's*, 60,116; le *Literary Digest*, 55,563; le *Woman's Home Companion*, 55,241; le *Pictorial Review*, 42,987; le *Red Book*, 41,284; le *Cosmopolitan*, 33,853; le *Good Housekeeping*, 32,786; l'*American Magazine*, 32,369. Tous nos lecteurs se réjouiront avec nous de ce que ces ma-

gazines se vendent beaucoup moins au Canada. Ils ne valent pratiquement rien. Même le *Literary Digest* est très pauvre d'idées. Nous ne croyons pas que notre niveau intellectuel soit baissé depuis 1931, pour la bonne raison que, contrairement à ce que M. King peut en penser, il ne s'agit pas ici de littérature...

Les magazines canadiens, pendant ce temps, ont fait des gains appréciables, comme l'indique le tableau suivant:

7 OPTOMÉTRISTES DIPLÔMÉS		
à votre service chez Dupuis	Equipement scientifique et moderne	

POUR L'EXAMEN DE VOTRE VUE

Dupuis Frères

865, rue Ste-Catherine est. Montréal

PUBLICATIONS ANGLO-CANADIENNES

	Circulation Juin 1930	Circulation Juin 1935
<i>Maclean's Magazine</i>	163,041	252,276
<i>Chatelaine</i>	120,665	211,942
<i>National Home Monthly</i>	107,232	216,715
<i>Canadian Home Journal</i>	132,112	215,208
<i>Canadian Magazine</i>	90,187	110,278

Augmentation 613,237 1,006,419

64 pour 100

Du point de vue canadien, nous pouvons donc être pleinement satisfaits des mesures prises en 1931, bien que nous ayons eu la différence soit assez mince entre le magazine américain et le magazine anglo-canadien. Les impôts de M. Bennett ont permis à certaines entreprises d'augmenter considérablement leurs chiffres d'affaires, d'améliorer la qualité de leur production et de donner aux lecteurs de langue anglaise une lecture plus conforme à l'idéal canadien.

M. Mackenzie King, en passant le nouveau traité de réciprocité avec les Etats-Unis, a aboli les impôts particuliers qui frappaient les magazines américains. Ceux-ci se vendent maintenant dans tous les dépôts de journaux à leurs prix d'avant 1931. M. King s'oppose à ce qu'on mette des obstacles au libre échange de la pensée entre deux nations voisines, comme si les douze magazines américains les plus populaires au Canada étaient de la pensée... Enfin! il ne faut pas se payer de mots! Passe encore, s'il s'agit du *Current History* ou de quelque revue semblable. Mais quand on parle du *Delineator*, du *Collier's*, du *Good Housekeeping*, même du *Literary Digest*, on doit admettre que la pensée y tient une bien petite place. Les magazines anglo-canadiens souffriront donc de la nouvelle concurrence, surtout si on ne les libère pas des impôts particuliers qui élevant mainte-

leur prix de revient. Mais leur cause serait encore bien plus belle et nous nous montrerions beaucoup plus empressés à la défendre, si leurs propriétaires, leurs rédacteurs et leurs collaborateurs voulaient nous donner ce que M. King appelle avec un profond respect de la littérature (mais de la véritable) et s'ils s'inspiraient toujours d'un idéal national exclusivement canadien.

Léopold RICHER

Siègeront-ils?

Du *Progrès du Saguenay*, de Chicoutimi, numéro du 19 décembre:

Le recomptage est toujours interrompu dans le comté de Mercier. Mais il est d'ores et déjà bien manifeste qu'il s'est produit là des irrégularités terribles, des coups de force incroyables. Au lieu de tout attendre, M. Anatole Plante, plutôt que de devoir son élection au vol, ferait bien mieux de se retirer.

Et la même chose pour le sieur Cohen, quand il est prouvé déjà que dans certains polls il a eu, à lui seul, 110 ou 120 pour cent des votes inscrits.

Quand même l'un et l'autre ne seraient pas personnellement responsables de ces choses, en profiterait les admettre. Quand on est homme d'honneur...

TAPIS

H. LALONDE & FRÈRE

4800, AVE. du PARC

Près de l'ave. Mont Royal

les plus grands spécialistes du tapis au Canada

MAISON BÉRARD

Successeurs de la Cie Royal Silver Plate

Toujours canadienne-française

HA 9948

FABRICANTS DE Vases sacrés

Experts en Placage d'or et d'argent

Réparations de tous genres

70 CRAIG OUEST

Près terminus des Tramways

Complets et paquets 17.50 et plus

sur mesure

T. BEAUREGARD & CIE

MANUFACTURIERS-TAILLEURS

7903 St-Denis, coin Gounod

Tél. DU. 3206

Achetez le Purgatif préféré des femmes et des jeunes filles

LA LIMONADE PURGATIVE KINOT

aux sels de VICHY

Purgatif et laxatif très doux et agréable au goût. N'irrite jamais l'intestin.

2 En vente dans les pharmacies 25c

"Mrs Luke"

La fameuse MARQUAISE aux nouveaux bas prix

Chez votre épicière ou appelez J.-M. POIRIER, prop. — WL 5737

LITHINES

font économiquement une délicieuse eau de table et de régime très digestive.

Recommandés contre les maladies de la peau, du foie, de l'estomac, de la vessie et de l'intestin, rhumatisme, goutte et acide urique.

La qualité du produit comparée aux autres est telle que les LITHINES GUSTIN sont inimitables.

En vente dans toutes les pharmacies.

SOIN DES PIEDS

Spécialité: Chaussures pour pieds malades

HOULE & BLEAU

4561 est. Ste-Catherine

Tél. CL. 7287

AM. 2123 CH. 2193

PHARMACIES

PAQUIN WILBROD

Nous livrons: — 10 messagers entièrement à votre service. — Venues ou téléphones

4500 Papineau 1200 Mt-Royal

coin Mt-Royal coin de Larocque

Où l'on s'habille bien —

Ernest Meunier

Marchand-Tailleur

994, RUE RACHEL (EST)

Téléphone: FR. 9343-9830

ACCESSOIRES DE RADIO

PAYETTE

910 BLEURY PL. 4858

POUR VOS VIGNETTES appelez

PHOTOGRAPHIE NATIONALE

1575 CATHÉDRALE OUEST

JEAN CLARKE MONTREAL

4549

La bénédiction paternelle

"Je désire bien vivement qu'à l'approche du jour de l'an vous invitiez vos fidèles à maintenir ou à remettre en honneur, dans leur foyer, l'émouvante et très pieuse pratique de la bénédiction paternelle", dit S. E. Mgr Forget à son clergé

La Semaine religieuse de Montréal publie, dans son dernier numéro, la communication suivante de S. E. Mgr Antanasz Forget, évêque de Saint-Jean-de-Québec, à son clergé, sur la bénédiction paternelle:

"Je désire bien vivement qu'à l'approche du jour de l'an vous invitiez vos fidèles à maintenir ou à remettre en honneur, dans leur foyer, l'émouvante et très pieuse pratique de la bénédiction paternelle."

"La bénédiction paternelle! Encore une tradition chrétienne qui s'en va de chez nous! Les générations présentes, on le constate avec grand regret, l'ont à peu près écartées de leurs mœurs familiales. Et pourtant, n'était-elle pas l'une de nos traditions les plus belles, les plus vénérables et les plus saintes? Nos pères aient l'avaient emportée du bon pays de France avec leur foi robuste et inspiratrice de toute la vie. A nos pères ils l'avaient transmise comme un gage sacré de paix pour leur foyer et de bonheur pour leur descendance."

"Qu'avons-nous fait pour garder à notre peuple cette précieuse tradition?"

"Pendant qu'il en est temps encore, n'hésitons pas à la lui rappeler. Invitons instamment les chefs de famille à bénir leurs enfants au matin du Jour de l'An. Les uns et les autres trouveront dans cette bénédiction un grand profit religieux, familial et social."

"Le compte que vous vous emploieriez à cette tâche, de tout votre zèle et de toute votre intelligence. Les arguments ne vous manquent pas. Il vous sera facile de rappeler aux parents que, représentants de Dieu auprès de leurs enfants, participants de l'autorité divine, ils exercent en quelque sorte, dans leur foyer, un sacerdoce royal. Regardez Sacerdotium (I S. Petri, II, 9), comme le rappelle S. Pierre aux pères chrétiens de son temps."

"Rois et prêtres du foyer, les parents ont le droit et le devoir de bénir leurs enfants. Les livres saints en fournissent de nombreux et touchants exemples que doivent imiter nos chefs de famille: c'est la bénédiction de Noé sur ses fils Sem et Japheth (Gen., IX, 26-27), d'Ishaac sur Jacob (Gen., XXVII, 28-29), de David sur Salomon (I Reg., II, 2-9), de Raguel sur son gendre Tobie (Tobie, VII, 7), de Mathias sur ses fils (I Mach., II, 49-69). Il faut se rappeler par-dessus tout l'exemple de Jésus, qui, en bénissant les petits enfants, de la Pénée sous les regards de leurs pères et entre les bras de leurs mères, a montré aux uns et aux autres ce qu'ils devaient faire après lui. C'est ainsi que la bénédiction de Jésus aux enfants de la Judée et de la Galilée est passée, par le ministère des parents, aux enfants de tous les pays et de tous les siècles chrétiens."

"L'histoire a enregistré d'illustres exemples de cette pieuse pratique. Il ne sera pas sans utilité d'en citer quelques-uns: L'empereur Théodose, partant pour la guerre, bénit ses deux fils. — Mourant sous les murs de Tunis, S. Louis couvre de ses deux mains la tête de son beau et cher fils, en lui donnant toutes les bénédictions que bon père peut donner à son fils. — Le chevalier Bayard, à la veille de faire ses premières armes, demande à genoux à Monseigneur son père de lui octroyer sa bénédiction, afin qu'on ait bientôt de bonnes nouvelles de lui. — Jean Gerson, le "docteur très chrétien" et chancelier de l'Université de Paris, avait été habillé, dans son enfance, à venir chaque jour, à la fête de ses onze frères et sœurs, demander à ses père et mère de les bénir tous, en traçant sur eux le signe de la croix. — L'illustre chancelier d'Angleterre, Thomas Morus, le saint martyr que l'Eglise a récemment élevé aux honneurs de ses autels, ne manquait pas un seul jour, même au temps de sa prison, de solliciter la bénédiction de son père. — Ces exemples, pris entre des milliers d'autres, ne sont-ils pas la preuve d'une coutume qui fut commune à tous les âges et à tous les pays chrétiens?"

"Si nous remontons aux souvenirs de notre enfance, nous nous rappellerons que cette coutume était fidèlement observée autrefois dans tous nos foyers. Nous-mêmes, n'avons-nous pas fait, aussi longtemps que le ciel nous a conservés parents, cette démarche de foi et de piété filiale, de respect et de confiance envers l'autorité paternelle. Tousjours nous y avons trouvé de suaves consolations et un perpétuel rafraîchissement, en même temps qu'une garantie des

bénédictions du ciel. Solliciter la bénédiction de nos parents, au matin du Jour de l'An, nous paraissait l'acte qui démontrait, de la façon la plus sincère et la plus vivante, notre volonté de remplir envers nos parents, tout le reste de l'année, le Quatrième commandement de Dieu:

"Père et mère honoreras, afin de vivre longuement."

"Ne l'oublions pas, la bénédiction paternelle est excellemment un acte de religion."

"Elle renferme mieux qu'un souhait humain; elle est une véritable et solennelle prière, que ne peut pas entendre ni exaucer Notre Père qui est aux Cieux. Sur les deux ou trois générations, qui, au matin du Jour de l'An, se jettent aux genoux de l'aïeul, et le prient de les bénir au nom du Bon Dieu, le ciel s'ouvre et les grâces célestes tombent comme une pluie bienfaisante."

"Le Saint-Esprit l'affirme: 'La bénédiction du père est l'affermissement de la maison de ses fils' (Eccl., III, 11). Les patriarches de l'Ancien Testament, on l'a vu, en bénissant leur postérité, lui transmettaient un incomparable héritage: le privilège de donner naissance au Messie. Dans le christianisme, les enfants bénis par leurs parents reçoivent une grâce plus grande encore et toute personnelle, celle d'être les dignes fils de Dieu, les frères de Jésus-Christ, ses co-héritiers à un royaume plus beau et plus durable que celui de David."

Leçon de respect

"La bénédiction paternelle assure encore un autre bienfait que, dans notre siècle particulièrement, il faut apprécier et rechercher: la leçon sacrée du respect. Respect des enfants pour leurs parents; respect des parents pour leurs enfants et pour eux-mêmes, pour leur redoutable mission d'éducateurs d'hommes et de saints."

"Le fils qui courbe son front sous la bénédiction paternelle pour-t-il s'empêcher désormais de révérencer en son père une dignité surhumaine et de s'incliner devant lui comme devant le représentant de Dieu? Il aura vu en son père le marquant du signe de la croix une sorte de sacerdoce qui le consacre à ses yeux, et lui sera plus facile que jamais de comprendre quelle autorité et quels pouvoirs son père possède sur lui; quelle obéissance et quelle confiance il lui doit! Si sa tendresse elle-même n'en peut pas être augmentée, du moins elle en sera marquée d'un tel respect religieux qu'elle méritera le beau nom de piété filiale."

"De même, le père qui bénit son fils prend une conscience plus nette, plus forte, plus chrétienne de sa dignité et de ses responsabilités naturelles et surnaturelles. Appelé à bénir au nom de Dieu, il lui faut bien réaliser qu'il est le collaborateur de Dieu dans l'ordre de la sanctification tout autant que dans l'ordre de la génération; qu'il doit à ses enfants bien plus que les soins corporels, l'enseignement des vérités divines, l'apprentissage des vertus morales; qu'enfin il ne pourra lui-même remplir son auguste et redoutable mission que par les leçons et les exemples quotidiens de sa propre vie réglée sur l'idéal évangélique."

"Toute la famille se trouve donc ennoblée, consacrée et sanctifiée par la bénédiction paternelle. Les parents qui la donnent et les enfants qui la reçoivent sont unis à jamais d'une affection surnaturelle qui, loin de briser les liens de la nature, les rend infrangibles, en donnant à tous, parents et enfants, des gages de paix, de générosité réciproque et de mutuel dévouement. Au contraire, là où l'on ne sait plus ou l'on ne veut plus bénir, le foyer cesse d'être un sanctuaire, les parents sont découronnés de leur autorité et les enfants privés d'une sauvegarde et d'une protection que rien ne remplacera jamais."

"La bénédiction paternelle du Jour de l'An est une tradition qu'il faut maintenir ou rétablir."

"Du haut de la chaire ou dans les réunions des confraternités et des congrégations, prêchez-en aux parents la beauté et les avantages. Dans les catéchismes, à l'église et dans les écoles, apprenez-en la pratique aux petits enfants. Vous inviterez les mères et les maîtresses d'écoles, religieuses et laïques, à répéter vos conseils, à préparer les enfants à cette cérémonie qui peut être toute simple, individuelle ou collective, mais qui peut aussi bien s'accommoder de formules et de rites solennels où elle trouvera le caractère de gran-

deur et de surnaturel qui convient. Il faudrait pourtant se garder de donner à cette cérémonie une solennité qui s'adapterait mal au cadre familial et pourrait facilement devenir un obstacle, en engendrant la timidité chez les enfants et le respect humain chez les parents. Dans tous les cas, vos conseils devront viser au pratique et vous n'omettez pas de suggérer aux enfants et à leurs parents eux-mêmes les formules simples et variées par lesquelles ils demanderont ou donneront la Bénédiction paternelle au Jour de l'An."

S. E. Mgr Antanasz Forget, évêque de Saint-Jean-de-Québec.

Mort de M. Justinien Pelletier

Ancien contrôleur des finances de la ville de Montréal, de 1904 à 1928

M. Justinien Pelletier, qui fut contrôleur des finances de la ville de Montréal de 1904 à 1928, est décédé hier soir vers les cinq heures, à son domicile, au numéro 4125, Saint-Hubert. Il était âgé de 71 ans.

M. Pelletier était né aux Trois-Pistoles le 28 novembre 1864, du mariage de L.-G. Pelletier et de Philomène Mercier. Sa famille vint plus tard s'établir à Montréal et c'est à l'école du Plateau qu'il fit ses études. Il entra au service de la ville de Montréal, au bureau du contrôleur des finances en 1892 et fut promu au rang de contrôleur-adjoint en 1901. Il succéda à son chef M. Olivier Dufresne en 1904, à sa mort, et conserva ce poste important jusqu'en 1928, alors que la paralysie qui devait l'emporter le força à donner sa démission.

M. Pelletier était directeur de la Société nationale de Fiducie et du Sun Trust, vice-président de la Denis Advertising, et gouverneur à vie de l'hôpital Notre-Dame. Il s'est toujours intéressé vivement à la musique, de même qu'au sport du yachting qu'il pratiquait à Châteauguay, où il avait sa maison de campagne et où il avait l'habitude de prendre part à toutes les régates. C'était aussi un joueur émérite aux échecs et aux dames.

Le défunt avait épousé en 1894, Mlle Eugénie Penetot, des Trois-Rivières, qui lui survit; il n'avait pas d'enfants; il laisse deux frères, MM. Edmond et Eugène Pelletier, et une sœur, Mme Jacqueline Pelletier, tous deux de Montréal.

Les funérailles auront lieu lundi matin, à 9 heures, à l'église Saint-Jean-Baptiste. Le cortège funéraire partira du domicile du défunt, 4125, rue Saint-Hubert, à 8 heures 30, et l'inhumation aura lieu au cimetière de la Côte des Neiges.

Les ours du jardin zoologique

Charlesbourg, 27. — Les météorologistes en pensent ce qu'ils voudront, mais pour les ours du Jardin Zoologique d'ici l'hiver ne fait que commencer. Marius, le ours, Plick et Plock, ainsi que les autres pensionnaires des cages d'ours, ont vu tomber la première neige sans émoi, bien au chaud dans leur épaisse pelisse noire, ils ont enduré les premiers froids sans broncher, mais la veille de l'Approche, malgré le beau temps et l'apaisement annuel les envahir. Et dédaigneux du réveil, ils se sont couchés le ventre vide. M. le Dr Brassard, M.V., directeur du jardin, nous annonce aujourd'hui qu'ils sont profondément endormis sous la "balle" de paille qui leur sert de "cache". Ils ont sans doute été dérangés au pays des rêves par leurs congénères sauvages, moins bien protégés contre le froid et la faim.

"Marie Barbier, mystique canadienne"

Par ROBERT RUMILLY

M. Robert Rumilly, continuant la série des études historiques qui nous ont valu un "Laurier" et un "Papineau", s'est maintenant attaché à faire revivre la période des origines de Montréal. Période plus que toute autre féconde en héros et en saints. La figure de Marie Barbier, disciple de Marguerite Bourgeoys, s'est levée et il la met en lumière dans l'ouvrage qu'il intitule "Marie Barbier, mystique canadienne", paru récemment aux "Editions Albert Lévêque".

Cette publication vient d'autant plus à son heure que, du 10 au 12 août, la Congrégation Notre-Dame fêtera à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, le 250^e anniversaire de la fondation de sa mission, la plus ancienne de ses maisons en dehors de Montréal, et que l'héroïne de cette fête sera Marie Barbier, fondatrice de la mission. Marie Barbier, qui succéda à Marguerite Bourgeoys comme supérieure de la congrégation, est comme la réplique canadienne de cette admirable Française. Elle fut une grande mystique, la première grande mystique canadienne, dont la vie de travail, de lutttes, de fondations est très belle. Sans doute attirera-t-on quelque jour l'attention de Rome sur les vertus de cette Canadienne.

Faut-il avouer, à notre honte, que nous ne connaissons presque pas, ou même pas du tout, cette Marie Barbier que les Dames de la Congrégation vénéraient avec infiniment de raisons. Les fêtes prochaines contribueront à combler cette lacune. Et aussi le volume de M. Rumilly qui, outre une évocation très vivante de Montréal naissant, et de la vie de Marguerite Bourgeoys, esquisse à grands traits, nous donne sur sa disciple un travail personnel, dans la manière aérée et concise qui a assuré à l'auteur l'audience du public canadien. Signalons de plus que ce doit être la première fois au Canada qu'une vie de "sainte" ou de "sainte" est traitée non à l'eau de rose, mais au contraire de façon humaine.

On trouve MARIE BARBIER, MYSTIQUE CANADIENNE, au Service de Librairie du Devoir, au prix de 75c francs.

Faits divers

L'affaire de Hull

Les onze prisonniers, une femme et dix hommes, impliqués dans le meurtre du jeune Armand Nadeau, employé à la Banque Provinciale du Canada, tué le 4 décembre dernier au cours d'un vol à main armée de quelque \$16,000 à Hull, se sont mis en route ce matin de la prison communale de Bordeaux pour Hull, où ils doivent subir leur enquête pour meurtre, vol à main armée et recel.

On s'attend à ce que plusieurs témoins soient entendus au cours de cette enquête. Il est question que la Sûreté produise quelques confessions afin d'établir sa preuve à l'effet que treize personnes ont trempé directement ou indirectement dans cette affaire. Comme on le sait, la tâche de la Sûreté provinciale a été grandement facilitée dans cette cause par le fait que les détectives ont mis par pur hasard le doigt sur toute l'affaire. Des treize inculpés, deux manquent à l'appel: Boverman que le détective Marinneau a abattu froidement au cours d'une descente si mal conduite qu'elle a permis à Hermann Laroche de s'enfuir.

L'enquête de Durand

Accusé de chantage, c'est-à-dire d'avoir conclu un marché avec des parties dans un procès pour couvrir les frais à ses risques et dépens avec promesse de rémunération si l'intéressé gagne sa cause, M. Robert Durand, 710 rue Guizot, comparaitra hier devant le magistrat Jules Desmarais pour enregistrement un plaidoyer de non-culpabilité. Il a choisi un procès devant le petit jury et le magistrat a fixé au 7 janvier prochain son enquête. Le prévenu, qui a reçu une sommation de comparaître en Cour de police, n'a pas été obligé de fournir de cautionnement; il est sur parole.

Le Barreau de Montréal, représenté par Me Lucien Gendron, a porté la plainte contre M. Durand. Me Bernard Bourdon occupe pour la Couronne et Me Paul Desy pour l'accusé.

Le meurtre de Nadeau

Hull, 27 (C.P.). — Onze personnes, dix hommes et une femme, doivent subir leur enquête préliminaire cet après-midi sous l'accusation du meurtre d'Armand Nadeau, jeune commis de banque tué à coups de revolver au cours d'un attentat le 4 décembre dernier. Les accusés, qui attendaient leur procès à la prison de Bordeaux, ont été transportés de Montréal à Hull pour la circonstance.

Rançon de \$5,000

Hull, 27 (C.P.). — La police scrute aujourd'hui une lettre de menaces adressée à M. Wilfrid Leblanc, qui gagna \$149,000 au Derby de 1929. Dans cette lettre, les maîtres-chanteurs demandent à M. Leblanc une rançon de \$5,000: "Souvenez-vous de Nadeau. Vous aurez le même sort, si vous ne nous obéissez pas". On sait que Nadeau, commis de banque, a été tué, voici trois semaines, par trois bandits qui ont remporté \$15,000 de l'argent de la maison qui l'employait. On n'ignore pas non plus que dix hommes et une femme vont subir leur procès pour ce meurtre.

M. Leblanc, qui s'est bâti une maison et a fait d'importants placements dans plusieurs entreprises, a transmis la lettre de menaces en question à la police de Hull.

Il a reçu plusieurs autres lettres de ce genre.



GRANDE VENTE de JOUETS

et appareils de cinéma

CHEZ

H. DE LANAUZE
1027 BLEURY

VOUS

QUI CHERCHEZ:
du NOUVEAU!
des OCCASIONS!
en JOUETS et JEUX
et en APPAREILS
de CINEMA...

Par suite du travail considérable il nous est impossible de répondre aux lettres.

Pas de commandes téléphoniques

POUR GARÇONS

TRAINS

mécaniques et électriques

Une foule d'accessoires:

Rails — Stations
Tunnels, Etc.

CAMIONS SOLIDES
avec lumières, à prix
très bas.

POUR FILLETES

DES POUPÉES

et des

CARROSSES

Que vous ne
verrez pas
ailleurs

CAMERAS ET PROJECTEURS DE CINEMA

Tout ce qui est plus nouveau et perfectionné

Victimes du froid aux E.-Unis

Chicago, 27 (A.P.). — La vague de froid qui a passé hier sur les Etats-Unis, à l'est des montagnes Rocheuses, a déjà causé cent huit morts.

Elle a causé des accidents de la route qui ont fait quarante-huit morts. Cinq personnes ont été asphyxiées par l'oxyde de carbone qui se dégage des feux de charbon; trois sont mortes.

Dans les Etats le plus à l'ouest, le mercure était sous zéro. Il était à zéro et un peu au-dessus de zéro dans les Etats du centre. Il n'a jamais fait aussi froid qu'hier dans le Dixie. La vague de froid s'est étendue jusqu'à la frontière mexicaine, au golfe du Mexique, au delta du Mississippi et à la Floride du nord.

Nonagénaire mort de brûlures

Putnam, Conn., 27. (A.P.). — Un nonagénaire du nom de Napoléon Guérin, est mort ici, hier, des suites de brûlures qu'il s'est infligées quand le feu prit à la robe de chambre qu'on lui avait donnée en cadeau à l'occasion de Noël. Perclus depuis plusieurs années par suite d'un accident d'automobile, le vieillard voulut allumer sa pipe quand son allumette enflamma ses vêtements.

Le code des "bootleggers"

Québec, 27. (C.P.). — Au cours d'un procès en Cour des sessions de

Service de Trains Supplémentaires

A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An des services de trains supplémentaires ont été organisés pour la commodité des voyageurs sur les parcours suivants:

HAWKESBURY
WINDING
RAUNTON

LAC REMI
OTTAWA
GARNEAU

HEMMINGFORD
JOLIETTE
CHUTES SHAWINIGAN

Pour renseignements complets, s'adresser aux agents du

CANADIEN NATIONAL

la paix, un témoin a énoncé quelques articles du code d'honneur des bootleggers. "Nous nous en voulons entre nous", a-t-il dit, "mais nous ne portons jamais plainte à la police. Nous cherchons cependant à nous reprendre." "Je suis prêt à passer un ou deux mois en prison pour les affaires de boisson", ajouta-t-il, "mais je ne veux pas aller au pénitencier."

Le témoin était venu dans la boîte pour expliquer comment un de ses anciens amis s'y était pris pour essayer de pénétrer avec effraction chez un marchand de fourrures de la rue Saint-Jean. L'en-

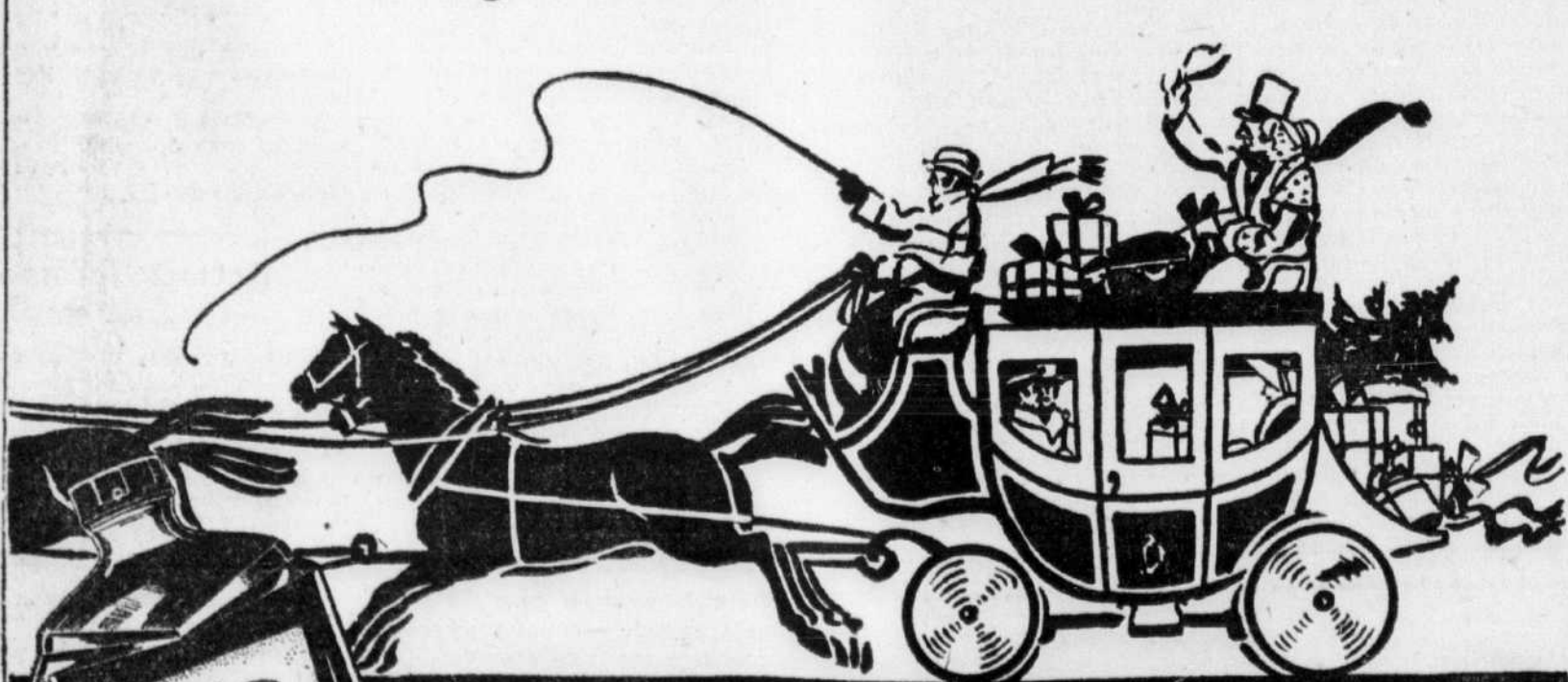
quête a été ajournée au 31 décembre.

Secrétaire de la Propagande

Cité du Vatican, 27. — S. Exc. Mgr Celse Costantini, ancien de légation apostolique en Chine, a été nommé secrétaire de la Congrégation de la Propagande, en remplacement du cardinal Salotti.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal. Avez-vous besoin de bons livres?

Réjouissez-vous!



DUNCAN'S ROYAL PALACE LIQUEUR WHISKY

Mélange parfait de whiskys de malt, provenant des montagnes d'Ecosse, universellement apprécié. Sa qualité supérieure lui vaut la préférence des consommateurs.

\$1.15 25 oz. \$2.10
13 oz.

Mélangé et embouteillé par la Consolidated Distilleries Limited, à Corbyville, Ont. — Propriétaires des Distilleries Corby et Wiser.

Pour les ETRENNES

Inscrivez VOTRE FILS

ou votre protégé

aux

Cours par correspondance

de
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

Affiliée à l'Université de Montréal

Le cadeau le plus pratique et le plus agréable que vous puissiez lui offrir, c'est bien un cours par correspondance qui lui permettra d'"apprendre pour réussir". Marquez lui votre affection en l'inscrivant maintenant.

ENVOYEZ
CE
COUPON

École des Hautes Études Commerciales de Montréal
Côté Viger et St-Hubert, Montréal

Veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, votre brochure "L'École au foyer"

NOM _____

PRÉNOM _____

RUE _____

VILLE _____

POUR LES Fêtes

Dites Corby's!

2

Corby's
SPECIAL
SELECTED
Canadian
Whisky
Distilled and
Bottled in Bond
by
CONSOLIDATED
DISTILLERIES
LIMITED
MONTREAL, CANADA
Volume 25 Proof Change

Écrivez à Consolidated Distilleries Limited, édifice Canada Cement, à Montréal, pour demander le livret de recettes GUNGA GIN et les marqueurs de bridge-contrat.

CORBY'S Special Selected
25 onces, \$2.40 40 onces, \$3.60
(CORBY'S OLD RYE WHISKY VIEUX DE 9 ANS)
25 onces \$2 40 onces \$3
OLD RYE WHISKY
EMBOUTEILLÉ EN ENTREPÔT — VIEUX DE 10 ANS

COMMERCE ET FINANCE

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

Nouvelles raisons sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

York Tavern.
2079 ouest, St-Catherine,
Jimmy Parent,
Jos. E. Barbin.

National Tape Company.
369 Lebrun,
Rolande Gauthier,
Blanche Gauthier,
Marie-Paul Gauthier,
Raymond-Patrick Gauthier,
Thérèse Gauthier, épouse de
Théo. Picard.

Compagnie Auxiliaire de Parfums.
Georges P. Venant,
Emile Desnoes.

Routledge, Jarvis and Company.
240 ouest, St-Jacques,
Courtiers,
James-Collin Routledge,
William-Louis Jarvis,
Francis-Jackson Smith.

Chez Vous Madame.
6781, Christophe Colomb,
Anne Poirier, épouse de
Joseph-Roméo Poirier.

Here Comes the Bride Publications.
1410 Classe,
Rebecca Signer, épouse de
Aaron Genser.

EN LIQUIDATION

La Laiterie St-Laurent, Ltée.
"St-Laurent Dairy".
D. Grobstein, liquidateur provisoire.

Les nouvelles en raccourci

Cours de l'or

Londres, 27 (P. A.). — Le cours de l'or a fléchi de 14 à 1415.

Cours de l'argent

Londres, 27 (P. A.). — Le cours de l'argent a avancé de 1-8 à 21d. Montréal (P. C.). — Les tendances sont plutôt incertaines sur le marché local. Offres à l'ouverture: déc. 49.10; janv. 47.00; fév. 46.75; mars 46.50; avril 46.50; mai 46.50; juin 46.50; juillet 46.50; août 46.75; sept. 46.75; oct. 46.75; nov. 46.75.

Cours du sucre

New-York, 27 (P. A.). — Le marché du sucre est ferme. Options: janv. offre, 2.14; mars 2.15; mai 2.20; juil. 2.25; sept. 2.29; nov. offre, 2.33.

Banque d'Angleterre

Londres, 27 (P. A.). — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre indique les changements suivants, en livres sterling: réserve totale, dim. 5,048,000; circulation, aug. 5,043,000; or, dim. 5,000; autres valeurs, dim. 49,000; dépôts du public, aug. 1,892,000; autres dépôts, dim. 7,955,000; réserve pour billets, dim. 5,043,000; valeurs d'Etat, dim. 895,000. La proportion de la réserve au passif est de 29.79 p.c. contre 32.34 p.c. la semaine dernière.

Prêts aux courtiers

New-York, 27 (P. A.). — Le montant des prêts aux courtiers est de 954 millions, une augmentation de 9 millions sur la semaine dernière.

Canada Cement

Les bénéfices bruts de Canada Cement, pour l'exercice terminé le 30 novembre, ont été de \$2,193,151, comparativement à \$2,094,113, et à \$1,486,739, les deux années précédentes. Après soustraction des intérêts sur les obligations, la dépréciation, les impôts, etc., il est resté un surplus de \$37,693. Le montant des bénéfices accumulés est maintenant de \$1,035,645.

Cours du café

New-York, 27 (P. A.). — Le marché du café est ferme. Rio: mars 4.59; mai 4.78; juil. offre, 4.80; sept. offre, 4.96. Santos: mars, offre, 7.80; mai, offre, 7.86; juil. offre, 7.91; sept. offre, 7.97.

Les grains

Chicago, 27 (P. A.). — Parce que le blé pour livraison immédiate est à prime sur tous les marchés excepté au Canada, les cours se sont de nouveau avancés, jusqu'à plus d'un sou le boisseau dans certains cas. D'autre part, les pluies actuelles en Argentine menacent la récolte de ce pays.

Bank of Toronto

Les profits de la Banque de Toronto pour l'année close le 30 novembre dernier ont été de \$806,391 contre \$822,491 pour l'année précédente, provision faite pour les taxes fédérales et provinciales, pour le fonds de pension, pour le fonds contingent, et pour les mauvaises créances.

La provision pour la dépréciation sur les immeubles de la banque et pour le service des dividendes déduite, le compte des profits et pertes augmente de \$106,391 et s'établit à \$843,565. Le bilan fait voir un actif liquidé de \$71,499,902 égal à 64.45 pour cent du passif envers le public, en regard de \$62,803,982 égal à 60.23 pour cent du passif envers le public en 1934.

Les dépôts se chiffrent par \$101,265,479, en augmentation de \$7,551,753. Les prêts commerciaux ont légèrement diminué; les prêts aux municipalités ont aussi baissé de \$1,833,674. Les prêts à vue sont de \$1,322,574 inférieurs à ceux de l'année précédente. Ces pertes dans les comptes des prêts ont augmenté les valeurs en portefeuille qui accusent une augmentation de \$12,405,468.

Le Canada maintient une belle reprise des affaires

(Par Alex PRINGLE, rédacteur financier de la Canadian Press)
(Copyright, 1935, par Canadian Press)

Au cours de 1935, le thermomètre des affaires au Canada n'a cessé de monter. L'atmosphère industrielle ne s'est pas clarifiée comme on l'avait espéré en janvier dernier; mais les profits ont été meilleurs et les déficits sont moins nombreux, de sorte que l'horizon est moins sombre.

Si nous nous en rapportons aux chiffres, les indices reconnus accusent pour 1935 une augmentation d'environ huit pour cent dans l'ensemble, à rapprocher de l'amélioration de 18 pour cent de 1934 sur 1933. En comparant ses affaires à celles des autres pays, le Canada constate qu'il a mieux fait que la plupart d'entre eux; qu'en réalité sept pays seulement accusent un meilleur redressement de la production industrielle et que chez ces nations la préparation à la guerre a été le principal facteur de la distribution du crédit et des salaires.

Le commerce domestique et étranger du Canada a fait des progrès satisfaisants, ayant augmenté à la fois ses exportations et ses importations dans la proportion de \$150,000,000 au cours des 11 mois pour lesquels les chiffres sont disponibles. La récolte n'a pas été aussi précieuse et les ventes de blé à l'étranger, au cours des sept premiers mois de l'année fiscale, accusaient un recul d'environ \$2,500,000 ou de près de 46 pour cent par rapport aux deux dernières récoltes. Mais le Canada a produit et vendu plus de bois, de papier-journal, d'automobiles, de métaux bas et fins, de poisson et de bétail sur pied qu'en 1934. Pour ce qui concerne les besoins du pays, du point de vue vêtements, chaussures, produits textiles, acier et ses sous-produits, les industries concernées furent plus actives que l'année précédente.

Des industries basiques, l'agriculture et l'industrie minière ont été mieux partagées que les autres apparemment. L'augmentation notée dans l'exportation du poisson, soit environ 10 pour cent, n'a pas été suffisante pour avantager plus qu'un petit groupe et, dans le cas de l'industrie du bois, le marché anglais, sur lequel compte principalement le Canada, a été partiellement restreint par la concurrence européenne. Le Canada a mis en marché une valeur de \$21,243,000 de madriers et de planches pour l'étranger, au cours des dix premiers mois de l'année, à rapprocher de \$21,970,000 durant la période correspondante de 1934.

L'industrie de la ferme a été avantagée par la rouverture du marché américain au bétail canadien, au foin et quelques autres produits devenus très rares chez nos voisins. Il en est résulté une hausse des prix à un niveau tel que les droits purent être surmontés. Les éleveurs de porcs continuent à profiter des avantages dérivant des privilèges accordés en vertu des accords d'Ottawa en 1932. Les chiffres compilés par l'Office Fédéral de la Statistique, pour les 10 mois écoulés, accusent une moyenne de 130.7 au lieu de 127.2 pour la période correspondante de 1934.

Les exportations de viandes, particulièrement le jambon et le bacon, ont donné une valeur de \$20,652,000 à rapprocher de \$18,656,000, soit une augmentation de 10 pour cent. Les exportations de bétail ont été presque doublées celles de l'année dernière, malgré la sensible diminution de ventes au Royaume-Uni depuis quelques mois. Les ventes de bétail sur les marchés du Canada, en 10 mois de cette année, sont totalisées par 679,863 têtes ou 18.5 pour cent de plus que l'an dernier durant la période correspondante.

La valeur des principales récoltes est estimée à \$510,835,000, ce qui est de sept pour cent inférieur à celle de 1934 mais supérieure à celle de chaque autre année depuis 1930. La récolte de blé est estimée à \$166,693,000, à peine \$3,000,000 de moins que celle de 1934. Les récoltes d'avoine et d'orge furent plus abondantes mais les prix en furent inférieurs, tandis que le foin, les pailles et les bétailères obtenaient une plus grande valeur, bien que la récolte des pommes de terre fut inférieure en volume à celle de l'année précédente. La production de beurre de crème a augmenté d'environ deux pour cent.

Mines et industries

Dans l'industrie minière, la production de presque tous les métaux est en augmentation, dit-on, les chiffres de fin d'année, dit-on, accusent une augmentation de 18 pour cent. La production d'or en 10 mois a donné 2,679,984 onces d'une valeur approximative de \$94,000,000, une augmentation de 9%. La production de l'argent et du plomb s'est quelque peu repliée, mais celle du cuivre a largement augmenté et les ventes de métal rouge, à la date du 31 octobre, se totalisaient par \$24,845,000 à rapprocher de \$18,704,000 pour la période correspondante de 1934, soit une hausse de 33%.

La production industrielle du Canada accuse une augmentation de 14.6%, selon les chiffres compilés par l'Office Fédéral de la Statistique. Les produits manufacturiers comptent pour une augmentation de 10%. Les aciéries ont produit 464,590 grosses tonnes en 10 mois, soit une augmentation de 42.7 pour cent. La même période a vu les usines canadiennes produire 145,726 voitures automobiles de tous genres, soit 30% de plus que l'année précédente; les fabriques de chaussures ont vu leurs affaires augmenter dans la proportion de 23% et les raffineries ont augmenté leur production dans la proportion de 6.4%.

La production de papier-journal a été la plus considérable depuis 1923 et de 7% plus volumineuse que celle de 1934. Parmi les autres facteurs de l'amélioration des affaires, on signale l'augmentation de 11.4% de la production d'électricité par les diverses centrales; 31% d'augmentation dans l'industrie du bâtiment; 1.3% d'augmentation des chargements ferroviaires et 3.5% d'augmentation des revenus bruts des chemins de fer.

Le commerce de détail accuse une plus vaste distribution du pouvoir d'achat, résultat de l'embarras de plus de 100,000 ouvriers au cours des derniers mois. Le commerce de détail affiche ses plus forts progrès dans l'ouest du Canada. L'indice général de l'Office Fédéral de la Statistique, basé sur les états de 3,300 magasins (octobre) s'établissait à 81.0 à rapprocher de 77.7 à même date l'an dernier.

Can. International Trustee Shares

DISTRIBUTION LE 1er JANVIER 1936

Le Trust Général du Canada annonce qu'une distribution de \$0.097224 par part sera faite le 1er janvier prochain sur tous les certificats modifiés et une distribution de \$0.095095 par part sera faite à la même date sur tous les certificats originaux actuellement en cours. Ces sommes comprennent les dividendes réguliers et supplémentaires, bonis, intérêt sur le fonds de réserve et ajustements sur change américain, provenant de tous les titres contenus au portefeuille.

Le coupon de distribution no 11 sur ces deux catégories de certificats sera payable le ou après le 1er janvier 1936 aux bureaux du Trust Général du Canada de la Compagnie Dépositaire du Canada ou de tous les distributeurs de la C.I.T.S., de même qu'aux succursales de la Banque Canadienne Nationale dans les principaux centres du pays. Les détenteurs de C.I.T.S. auront le privilège d'appliquer le montant total de leur coupon de distribution à l'achat de nouvelles parts au prix courant du jour, moins un escompte de 5 pour cent. Le coupon de droit no 11 pour l'exercice de ce privilège devra être utilisé le 2 au 31 janvier 1936.

Bourse de New York

New-York, 27 (P. A.). — Les mines ont été quelque peu en demande à la suite de l'avance du prix de l'argent à Londres. Il y a eu des prises de bénéfices dans les titres d'aviation. Les utilités, les aciéries, les ferroviaires et les moteurs sont fermes.

Au nombre des titres qui ont avancé de quelques fractions à point on note Cerro de Pasco, U. S. Smelting, American Smelting, Nickel, Westinghouse, Woolworth, Auburn, Youngstown, Public Service et Union Pacific.

Cours fournis par L. G. BEAUBIEN et CIE, courtiers, 471 rue Saint-François-Xavier.

ALLIED CHEMICAL	127 1/2	128
AMERICAN CAN	129 1/2	130
AMERICAN & FOREIGN POWER	7 1/2	7 1/2
AMERICAN POWER & LIGHT	8 1/2	8 1/2
AMERICAN SMELTING	30 1/2	30 1/2
AMERICAN WATER WORKS	22 1/2	22 1/2
AMERICAN TEL. & TEL.	154	153 1/2
ANACONDA	29 1/2	29 1/2
AT&T	56 1/2	56 1/2
ATLANTIC REFINING	26 1/2	26 1/2
AUBURN	41	41 1/2
BALDWIN LOCOMOTIVE	41 1/2	41 1/2
BETHLEHEM STEEL	50 1/2	50 1/2
CANADIAN PACIFIC	100	100 1/2
COMMERCIAL SOLVENTS	21	20 1/2
CHRYSLER MOTORS	92	91 1/2
COLUMBIA GAS & ELECTRIC	14 1/2	14 1/2
CONS. GAS OF NEW YORK	31 1/2	31 1/2
CONTINENTAL CAN. CO.	82 1/2	82 1/2
CORN PRODUCE	69 1/2	69 1/2
COMMONWEALTH SOUTH	2 1/2	2 1/2
DUPONT	138 1/2	138 1/2
ELEC. POW. & LIGHT CORP.	61 1/2	61 1/2
PREPOTEX TEXAS	29 1/2	29 1/2
GENERAL ELECTRIC	33 1/2	33 1/2
GENERAL MOTORS	56 1/2	56 1/2
GILLETTE	16 1/2	16 1/2
GENERAL ELEC.	37	37
GENERAL RY. SIGNAL	40 1/2	40 1/2
HUDSON MOTORS	16 1/2	16 1/2
INT. TEL. & TEL. CO.	13 1/2	13 1/2
JOHNS MANVILLE	94 1/2	94 1/2
KENNECOTT COPPER	28 1/2	28 1/2
LOWES THEATRES	51 1/2	51 1/2
MACDONALD	27 1/2	27 1/2
MONTGOMERY & WARD	38 1/2	38 1/2
NASH CAR CO.	17 1/2	17 1/2
NATIONAL ALUMINUM	32 1/2	32 1/2
NORTH AMERICAN	27 1/2	27 1/2
NEW HAVEN	3 1/2	3 1/2
PACKARD MOTOR	6 1/2	6 1/2
PENNSYLVANIA R. R.	36 1/2	36 1/2
PHILIPPS PETE	28 1/2	28 1/2
PUB. SERV. OF NEW JERSEY	44 1/2	44 1/2
RADIO CORPORATION	12 1/2	12 1/2
REMINGTON RAND	20 1/2	20 1/2
REPUBLIC IRON & STEEL	18 1/2	18 1/2
SEARS ROEBUCK	65 1/2	65 1/2
SIMMONS BED	19 1/2	19 1/2
SOUTHERN R.	13 1/2	13 1/2
STANDARD BRAND	15 1/2	15 1/2
STANDARD GAS & ELECTRIC	6 1/2	6 1/2
STANDARD OIL OF NEW JERSEY	48 1/2	48 1/2
SOONNY VACUUM OIL	13 1/2	13 1/2
STUDEBAKER	9 1/2	9 1/2
TEXAS CORP.	29	29 1/2
UNITED PACIFIC	106 1/2	106 1/2
UNITED AIRCRAFT	29 1/2	29 1/2
UNITED GAS IMPROVEMENT	17 1/2	17 1/2
U. S. RUBBER	34 1/2	34 1/2
U. S. INDUSTRIAL ALCOHOL	43	42 1/2
U. S. STEEL	46 1/2	46 1/2
VANADIUM	19 1/2	19 1/2
WESTERN UNION	72 1/2	72 1/2
WESTINGHOUSE	94 1/2	94 1/2
WOOLWORTH	32 1/2	32 1/2

ALLIED CHEMICAL	127 1/2	128
AMERICAN CAN	129 1/2	130
AMERICAN & FOREIGN POWER	7 1/2	7 1/2
AMERICAN POWER & LIGHT	8 1/2	8 1/2
AMERICAN SMELTING	30 1/2	30 1/2
AMERICAN WATER WORKS	22 1/2	22 1/2
AMERICAN TEL. & TEL.	154	153 1/2
ANACONDA	29 1/2	29 1/2
AT&T	56 1/2	56 1/2
ATLANTIC REFINING	26 1/2	26 1/2
AUBURN	41	41 1/2
BALDWIN LOCOMOTIVE	41 1/2	41 1/2
BETHLEHEM STEEL	50 1/2	50 1/2
CANADIAN PACIFIC	100	100 1/2
COMMERCIAL SOLVENTS	21	20 1/2
CHRYSLER MOTORS	92	91 1/2
COLUMBIA GAS & ELECTRIC	14 1/2	14 1/2
CONS. GAS OF NEW YORK	31 1/2	31 1/2
CONTINENTAL CAN. CO.	82 1/2	82 1/2
CORN PRODUCE	69 1/2	69 1/2
COMMONWEALTH SOUTH	2 1/2	2 1/2
DUPONT	138 1/2	138 1/2
ELEC. POW. & LIGHT CORP.	61 1/2	61 1/2
PREPOTEX TEXAS	29 1/2	29 1/2
GENERAL ELECTRIC	33 1/2	33 1/2
GENERAL MOTORS	56 1/2	56 1/2
GILLETTE	16 1/2	16 1/2
GENERAL ELEC.	37	37
GENERAL RY. SIGNAL	40 1/2	40 1/2
HUDSON MOTORS	16 1/2	16 1/2
INT. TEL. & TEL. CO.	13 1/2	13 1/2
JOHNS MANVILLE	94 1/2	94 1/2
KENNECOTT COPPER	28 1/2	28 1/2
LOWES THEATRES	51 1/2	51 1/2
MACDONALD	27 1/2	27 1/2
MONTGOMERY & WARD	38 1/2	38 1/2
NASH CAR CO.	17 1/2	17 1/2
NATIONAL ALUMINUM	32 1/2	32 1/2
NORTH AMERICAN	27 1/2	27 1/2
NEW HAVEN	3 1/2	3 1/2
PACKARD MOTOR	6 1/2	6 1/2
PENNSYLVANIA R. R.	36 1/2	36 1/2
PHILIPPS PETE	28 1/2	28 1/2
PUB. SERV. OF NEW JERSEY	44 1/2	44 1/2
RADIO CORPORATION	12 1/2	12 1/2
REMINGTON RAND	20 1/2	20 1/2
REPUBLIC IRON & STEEL	18 1/2	18 1/2
SEARS ROEBUCK	65 1/2	65 1/2
SIMMONS BED	19 1/2	19 1/2
SOUTHERN R.	13 1/2	13 1/2
STANDARD BRAND	15 1/2	15 1/2
STANDARD GAS & ELECTRIC	6 1/2	6 1/2
STANDARD OIL OF NEW JERSEY	48 1/2	48 1/2
SOONNY VACUUM OIL	13 1/2	13 1/2
STUDEBAKER	9 1/2	9 1/2
TEXAS CORP.	29	29 1/2
UNITED PACIFIC	106 1/2	106 1/2
UNITED AIRCRAFT	29 1/2	29 1/2
UNITED GAS IMPROVEMENT	17 1/2	17 1/2
U. S. RUBBER	34 1/2	34 1/2
U. S. INDUSTRIAL ALCOHOL	43	42 1/2
U. S. STEEL	46 1/2	46 1/2
VANADIUM	19 1/2	19 1/2
WESTERN UNION	72 1/2	72 1/2
WESTINGHOUSE	94 1/2	94 1/2
WOOLWORTH	32 1/2	32 1/2

Cours moyens à Montréal

ALLIED CHEMICAL	127 1/2	128
AMERICAN CAN	129 1/2	130
AMERICAN & FOREIGN POWER	7 1/2	7 1/2
AMERICAN POWER & LIGHT	8 1/2	8 1/2
AMERICAN SMELTING	30 1/2	30 1/2
AMERICAN WATER WORKS	22 1/2	22 1/2
AMERICAN TEL. & TEL.	154	153 1/2
ANACONDA	29 1/2	29 1/2
AT&T	56 1/2	56 1/2
ATLANTIC REFINING	26 1/2	26 1/2
AUBURN	41	41 1/2
BALDWIN LOCOMOTIVE	41 1/2	41 1/2
BETHLEHEM STEEL	50 1/2	50 1/2
CANADIAN PACIFIC	100	100 1/2
COMMERCIAL SOLVENTS	21	20 1/2
CHRYSLER MOTORS	92	91 1/2
COLUMBIA GAS & ELECTRIC	14 1/2	14 1/2
CONS. GAS OF NEW YORK	31 1/2	31 1/2
CONTINENTAL CAN. CO.	82 1/2	82 1/2
CORN PRODUCE	69 1/2	69 1/2
COMMONWEALTH SOUTH	2 1/2	2 1/2
DUPONT	138 1/2	138 1/2
ELEC. POW. & LIGHT CORP.	61 1/2	61 1/2
PREPOTEX TEXAS	29 1/2	29 1/2
GENERAL ELECTRIC	33 1/2	33 1/2
GENERAL MOTORS	56 1/2	56 1/2
GILLETTE	16 1/2	16 1/2
GENERAL ELEC.	37	37
GENERAL RY. SIGNAL	40 1/2	40 1/2
HUDSON MOTORS	16 1/2	16 1/2
INT. TEL. & TEL. CO.	13 1/2	13 1/2
JOHNS MANVILLE	94 1/2	94 1/2
KENNECOTT COPPER	28 1/2	28 1/2
LOWES THEATRES	51 1/2	51 1/2
MACDONALD	27 1/2	27 1/2
MONTGOMERY & WARD	38 1/2	38 1/2
NASH CAR CO.	17 1/2	17 1/2
NATIONAL ALUMINUM	32 1/2	32 1/2
NORTH AMERICAN	27 1/2	27 1/2
NEW HAVEN	3 1/2	3 1/2
PACKARD MOTOR	6 1/2	6 1/2
PENNSYLVANIA R. R.	36 1/2	36 1/2
PHILIPPS PETE	28 1/2	28 1/2
PUB. SERV. OF NEW JERSEY	44 1/2	44 1/2

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien est victime d'injustice

(Par X.-E. NARBONNE)

Nous avons signalé en maintes circonstances l'incompétence, le manque de jugement et même le parti pris de certains arbitres qui officient aux joutes de la ligue de hockey Nationale et nous avons prétendu que la piètre tenue des officiers de M. Calder était l'une des causes de la désertion des amateurs aux joutes de notre beau sport national canadien. Nous avions cru que nos remarques et nos avertissements suffiraient pour inviter le président de notre circuit professionnel à donner des instructions à ceux qui ont soin de diriger nos parties mais à la suite de l'incident d'hier soir, au Forum, alors que le public a manifesté contre l'attitude d'Ag. Smith, au cours de la partie Canadien-Toronto, nous sommes sous l'impression que rien n'a été fait et le sport de hockey a reçu un autre mauvais coup en bas de la ceinture, hier soir.

Pendant vingt-cinq minutes, au cours de la troisième période, le jeu dut être arrêté pour permettre aux employés du Forum de nettoyer la glace et de la débarrasser des projectiles qui avaient été lancés par les occupants de la section des Millionnaires à la suite d'une punition infligée par Smith à Walter Buswell, qui venait de faire tomber Bill Thoms dans la zone de défense du Canadien. Les spectateurs étaient fuyés non pas parce qu'ils prétendaient que la décision était injuste mais bien parce que les arbitres avaient toléré maintes infractions du même genre de la part des Leafs de Toronto depuis le commencement de la partie. Ce qui était bien pour les visiteurs devait l'être également pour les hommes de Sylvio Mantha, mais l'officiel de M. Calder, dans sa sagesse et son esprit d'impartialité joua autrement, et Buswell dut prendre le chemin de la clôture.

Le jeu fut interrompu pendant que les employés enlevaient journaux, pipes, étui à cigarettes, pommes, bouteilles vides, programmes, oranges, clefs et plusieurs centaines de sous qui avaient été lancés sur la glace et des que l'arbitre Smith s'appropriait à faire reprendre le jeu les spectateurs lançaient de nouveau toutes sortes de projectiles et pendant vingt-cinq minutes les joueurs durent rester inactifs. Certains spectateurs voulurent même chasser les arbitres de la patinoire, mais leurs menaces ne purent être mises en exécution à la suite de l'intervention des "red caps" du Forum, qui, disons-le en passant, ont montré plus de zèle hier soir qu'ils ne l'ont fait samedi dernier, alors qu'un partisan des Maroons insulta le juge des buts du Canadien pendant plusieurs minutes sans l'intervention des placiers du Forum.

Il est malheureux que cet incident soit venu gâter une partie qui promettait d'être intéressante et contestée malgré l'avance prise par les Torontonians dans les deux premières périodes alors que les Leafs enregistraient deux points, les deux seuls comptés au cours de la partie et c'est par un résultat de 2 à 0 que les meneurs de la section canadienne ont remporté la palme sur le Bleu-Blanc-Rouge.

Le Canadien a sûrement joué de malchance hier soir, car sans parti-sannerie, nous croyons pouvoir dire que les visiteurs auraient dû compter au moins cinq ou six fois tandis que les visiteurs recurent le plein mérite de leur jeu mais la guigne s'acharna aux Habitants et nous avons vu Joliat, Goldsworthy, Gagnon, Haynes, Buswell et Drouin manquer des chances exceptionnelles. Nous devons également admettre que George Hainsworth a fait des arrêts sensationnels hier soir, et que sa tenue a été l'un des facteurs de l'échec du Canadien.

Les avant du Tricolore ont sûrement fait bonne figure, mais ils furent impuissants à déjouer Hainsworth et il convient également de faire une mention spéciale de l'excellente tenue de Buswell sur la défense du Canadien. Le Bleu-Blanc-Rouge s'est montré plus mécanique que les visiteurs mais le jeu d'ensemble faisait défaut, et c'est probablement l'une des causes de notre échec. Les Torontonians, sans avoir recours à la brutalité, ont été assez rudes pour les locaux et ils ont commis maintes infractions en retenant leurs adversaires ou en jouant du coude et sous ce rapport Red Horner, King Clancy, Andy Blair et Happy Day ont fait leur part sous le regard bienveillant des arbitres Smith et Mitchell.

Le jeune Paul Drouin, la nouvelle recrue du Canadien, a créé une excellente impression hier soir, alors que les gars d'Ottawa faisaient ses débuts avec le Bleu-Blanc-Rouge. L'ancien joueur des Sénateurs du groupe senior s'est révélé rapide patineur, beau manieur de bâton et habile tireur. De plus, le joueur d'avant est très solide et n'a pas froid aux yeux. C'est une excellente acquisition pour les Habitants et il devrait être d'une aide précieuse pour le Tricolore dans les prochaines joutes du Canadien. Les visiteurs ont eu recours au système défensif et leurs points ont été enregistrés lorsque des ouvertures se sont présentées aux protégés de Connie Smythe, d'abord à la première période puis sur la fin de la deuxième manche, mais au cours du troisième engagement le Bleu Blanc Rouge a constamment tenu l'attaque dans la zone de défense des Leafs et c'est presque par miracle que les gars de la Ville Reine ont pu empêcher les nôtres de compter.

Le président Calder était présent à la joute d'hier soir et il a dû se

Les Maroons sont passés en deuxième place

New-York, 27. — Les Maroons ont passé seuls en deuxième position de la section canadienne de la Ligue de Hockey Nationale en triomphant hier soir des Américains de New-York par un résultat de 2 à 1 en présence de treize mille personnes. Les Américains, qui étaient sur un pied d'égalité avec le club Montréal avant la joute d'hier, sont tombés en troisième place dans le classement des équipes.

Après avoir compté deux buts à la deuxième période, les champions ont repoussé toutes les attaques des Américains, moins une, jusqu'à la fin. Russell Blinco a donné les deux buts à la suite de deux minutes de jeu, s'échappant alors que son équipe avait un joueur au pénitencier et déjouant Winters aisément. Gus Marker a porté de compte à 2-0 sur une passe d'Allan Shields, cinq minutes avant la fin de la deuxième période.

Le vétéran Harry Oliver a remis les Américains de la partie après moins de quatre minutes de jeu à la reprise finale, sur une passe de Hal Cotton. Baldy Northcott était alors en train de purger une punition.

Alignement des équipes:
AMERICAINS buts Musgrove
Winters défense Gustafson
Dutton déf. Evans
Murray déf. Wentworth
Chapman centre Smith
Schriner ailes Ward
Carr ailes Northcott

Américains, subs: Brydge, Jerwa, Stewart, Cotton, Oliver, Klein, Wieman, Emms.
Maroons, subs: Conacher, Shields, Blinco, Robinson, Trotter, Lamb, Cain, Marker et Gracie.
Arbitres: Stewart et Dinsmore.
Sommairé:
Première période
Aucun point.
Punition: Evans.
Deuxième période
1 Maroons: Blinco 2.09
2 Maroons: Marker-Shields 15.53
Punitions: Ward, Smith, Murray.
Troisième période
3 Américains: Oliver-Cotton 3.29
Punitions: Northcott, Brydge, Shields, Brydge et Conacher.

Deux joutes à l'Arena ce soir

Deux parties seront disputées ce soir dans les séries de la ligue de hockey Intermédiaire Mont-Royal, à l'Arena du général Benoit, et l'on porte à croire que ces rencontres ne manqueront pas d'être intéressantes et contestées.

Dans le premier match au programme de la soirée, les Canarails, qui se trouvent présentement en 3e position du classement, deux points en arrière du leader, rencontreront Mont-Royal, et tenteront de passer en deuxième place en remportant la victoire, alors que Pirates demeurent inactifs. Les Canarails ont même la chance de passer en tête du classement sur un pied d'égalité avec Delorimier si ce dernier succombe à Rosemont dans le deuxième engagement de la soirée.

Delorimier domine présentement dans le classement avec un point en avant de Canarails. Il est inutile de dire que le leader fera tout en son possible ce soir pour garder sa suprématie et la lutte qu'il offrira à Rosemont promet d'être fertile en phrases éloquentes.

rendre compte de l'incompétence de Smith comme arbitre et il a dû prendre la résolution de ne plus nommer cet officier pour diriger les parties locales et même de le renvoyer de ses services car si M. Calder s'aventure de nous envoyer de nouveau cet officier, nous considérons la chose comme une provocation et alors le président ne sera plus digne de voir aux destinées de notre ligue professionnelle.

Nous n'approuvons aucunement le geste des sectateurs qui ont pris le risque de blesser les joueurs hier soir mais nous encourageons fortement les amateurs à protester auprès du président Calder et auprès des autorités de tous les clubs du circuit afin que l'on nous débarrasse pour toujours de cet incompétent Ag. Smith. Que l'on agisse sans tarder et l'on rendra un précieux service tant au sport du hockey qu'au Canadien, qui est souvent victime d'une injustice criante.

Alignement des équipes:
CANADIENS buts Hainsworth
Cude déf. Day
Buswell déf. Day
Lesieur déf. Day
Haynes centre Primeau
McGill ailiers H. Jackson
Gagnon ailes Conacher

Canadiens, subs: S. Mantha, Puse, Joliat, J.-L. Bourcier, Lépine, C. Bourcier, Goldsworthy, Desilets et Drouin.
Toronto, subs: Horner, Blair, Finigan, Thoms, Boll, A. Jackson, Metz, Davidson, Hamilton.
Arbitres: Smith et Mitchell.
Sommairé:
Première période
1 Toronto: Conacher-Primeau 10.48
Punition: Blair
Arrêts: Hainsworth 9, Cude 3.
Deuxième période
2 Toronto: Boll-Thoms 17.12
Punitions: Clancy, Buswell et Horner.
Troisième période
Pas de point.
Punitions: Buswell, Blair et Davidson.
Arrêts: Hainsworth 8, Cude 11.

Les Bearcats l'emportent

Winnipeg, 27. — Les Bearcats de Port Arthur, commençant leur série d'exhibition avant de s'embarquer pour l'Allemagne où ils représenteront le Canada aux Jeux Olympiques, ont triomphé du Winnipeg hier soir par un résultat de 1 à 0 et cela grâce au point enregistré par Lawlor, au début de la deuxième période, sur une série de passes avec Sinclair et Neville.

Lorsque le sifflet de l'arbitre se fit entendre pour infliger une punition, à la troisième période, les locaux furent frustrés d'un point car Jack Brunning venait de faire un lancer qui envoyait la rondelle dans les buts des Bearcats, mais le point ne fut pas accordé.

Les Bearcats retourneront à Port Arthur pour y jouer deux parties puis ils se dirigeront ensuite vers l'est pour des parties qui seront disputées à Toronto, Hamilton, Montréal, Ottawa et autres villes. L'équipe olympique s'embarquera pour l'Allemagne le 17 janvier.

Composition des équipes:
PORT ARTHUR WWINNIPEG
Bubbar buts Musgrove
Murray défense Gustafson
Milton défense Shewan
Ferguson centre Jackson
Neville avant Creighton
Lawlor avant Rivers
Subs. Port Arthur: Friday, Sinclair, Mosher, Saxberg, Deacon et Thompson.
Subs. Winnipeg: McLean, Massey, Cheyne, Brunning, Shack, Bélanger, Keenan, Collings et Fedorovich.

Arbitre: Wise.
Première période
Pas de point.
Punition: Aucune.
Deuxième période
1-Port Arthur, Lawlor 2.23
Punitions: Jackson, Murray et Shewan.
Troisième période
Pas de point.
Punitions: Cheyne, Lawlor, Neville, Saxberg.

LE HOCKEY

Hier soir
LIGUE NATIONALE
Toronto 2, Canadien 0
Maroons 2, Américains 1
LIGUE INTERNATIONALE
Detroit 1, London 0

Ce soir
LIGUE INTERNATIONALE
Syracuse vs Pittsburgh
GROUPE JUNIOR
Verdun vs Lafontaine
Canadien vs Royal
LIGUE MONT-ROYAL
Canarails vs Mont-Royal
Delorimier vs Rosemont

Les classements
Section canadienne
J. G. P. N. P. C. Pts
Toronto 16 9 5 2 46 36 20
Maroons 15 7 6 2 39 29 16
Américain 14 8 7 2 32 41 14
Canadien 16 3 9 4 26 38 10

Section américaine
J. G. P. N. P. C. Pts
Detroit 17 7 4 6 31 28 20
Rangers 17 8 4 4 34 29 20
Chicago 17 6 7 2 27 25 18
Boston 16 5 9 2 19 21 12

LIGUE INTERNATIONALE
Section est
J. G. P. N. P. C. Pts
Syracuse 15 10 4 1 31 20 22
London 16 8 6 2 30 25 18
Buffalo 15 6 7 2 31 33 14
Rochester 14 12 0 0 33 57 4

Section ouest
J. G. P. N. P. C. Pts
Detroit 17 11 4 2 55 34 24
Cleveland 16 9 7 2 42 44 18
Windsor 17 5 7 5 37 36 15
Pittsburgh 16 6 10 0 44 64 12

LIGUE CANAMERICAINE
J. G. P. N. P. C. Pts
Philadelphia 15 11 2 1 31 20 22
Springfield 17 9 7 1 48 19 19
Providence 17 9 7 1 35 41 19
New Haven 16 6 8 2 38 53 14
Boston 17 3 12 2 39 53 8

GROUPE SENIOR
J. G. P. N. P. C. Pts
Verdun 17 9 1 1 58 30 21
Royal 12 6 3 3 36 27 17
Victoria 13 4 5 4 36 40 14
McGill 12 7 1 2 35 12 12
Ottawa 12 6 6 0 42 35 12
Canadien 11 3 7 1 26 43 7
Lafontaine 10 2 8 0 25 31 4

LIGUE MONT-ROYAL
J. G. P. N. P. C. Pts
Delorimier 4 2 1 1 13 10 5
Pirates 4 2 2 0 14 9 4
Canarails 4 1 2 1 7 10 3
Rosemont 4 0 2 2 7 19 2
Mont-Royal 4 0 2 2 7 19 2

LIGUE JUNIOR MONT-ROYAL
J. G. P. N. P. C. Pts
Oxford 4 4 0 0 12 5 8
Outremont 2 1 1 0 3 3 2
J.S.C.S. 2 1 1 0 6 6 2
Crane 3 1 2 0 6 6 2
St-Lambert 3 1 2 0 4 5 2
Villeray 4 1 3 0 2 7 2

GROUPE JUNIOR
J. G. P. N. P. C. Pts
Royal 5 4 1 0 12 9 8
Verdun 5 4 1 0 12 9 8
Victoria 6 2 3 1 9 18 5
Lafontaine 5 2 3 1 7 9 3
McGill 5 3 1 1 7 9 3
Canadien 6 0 4 2 14 20 2

LIGUE CITE ET DISTRICT
J. G. P. N. P. C. Pts
Verdun 5 4 1 0 20 4 8
Lachine 4 2 1 1 13 12 5
Lachine 4 2 1 1 13 12 5
St-Fr-X 5 3 1 1 11 5 5
Valleyfield 2 1 1 0 6 6 2
Berthville 2 1 1 0 6 6 2
Montréal O. 4 0 2 2 3 3 2
Sons of St. 4 0 3 1 7 13 1
Shamrock 4 0 3 1 7 13 1

LIGUE DE L'EST
J. G. P. N. P. C. Pts
Pis aux Tr. 3 2 0 1 14 5 5
Beaurivage 3 2 0 1 13 10 2
Sault A.A.A. 3 1 2 0 9 10 2
Dupéré Fr. 3 0 3 0 11 22 0

Il retourne en Angleterre
New-York, 27. — Jock McAvoy, champion poids-moyen et mi-lourd de Grande-Bretagne s'est embarqué pour l'Angleterre, hier, à bord de l'«le-de-France». Il ira visiter ses enfants. Sa femme l'accompagnera. McAvoy reviendra aux Etats-Unis dans une quinzaine de jours et se préparera pour son combat contre John-Henry Lewis pour le championnat du monde des mi-lourds, à la fin de janvier ou au commencement de février.

Dans ses deux combats sur le continent américain McAvoy a remporté la décision sur Florian LeBrasseur et a mis Babe Risko, le champion moyen de l'univers, hors de combat à la première ronde. Ce dernier combat n'était pas pour le titre.

Arthur Giroux se distingue

Detroit, 27. — Grâce à Arthur Giroux, alors que Bill Gill était au pénitencier au début de la troisième période, les Olympiques de Detroit ont remporté une victoire de 1 à 0 sur les Tecumsehs de London, devant quelque 4,000 spectateurs. Le résultat de cette partie a renforcé la position de Detroit en tête de la section ouest de la Ligue Internationale et a laissé London en deuxième position dans la section est du même classement.

C'est après 2.25 minutes de jeu à la troisième période que Giroux a réussi à compter le premier point de la soirée pour donner l'avance à son club. A partir de ce moment l'assaut des filets de Broda sans parvenir à le prendre en défaut. Pendant les six dernières minutes de jeu London a attaqué à cinq hommes. Tous les efforts de ce club ont été vains, car la défense de son club adversaire était infranchissable hier soir.

Composition des équipes:
LONDON but Broda
Stuart déf. Foster
Gill déf. Williams
Kenny déf. Williams
E. Pettigier centre G. Pettigier
Kendall ailes Giroux
Locking ailes Deacon
London, subs: Smille, Lennon, McVeigh, Lever, Pringle, Brennehan, Couture, Gellie.
Detroit, subs: Gallagher, Roultou, Duguid, Sherf, Hergerts, Liscombe, Hudson.

Arbitres: Ion et Hunt.
Première période
Aucun point.
Aucune punition.
Arrêts: Stuart 5, Broda 7.
Deuxième période
Aucun point.
Punitions: Pringle et Sherf.
Arrêts: Stuart 7, Sherf 6.
Troisième période
1 Detroit: Giroux-Liscombe 2.25
Punitions: Gill (2), Williams.
Arrêts: Broda 4, Stuart 5.

Le Groupe Junior à l'oeuvre ce soir

Les séries du Groupe Junior se continueront ce soir, au Forum, alors que deux parties seront à l'affiche et comme la course au championnat est des plus serrées l'on anticipé des joutes contestées.

Dans le premier engagement de la soirée, Verdun, qui se trouve présentement en seconde position du classement deux points en arrière de Royal, rencontrera Lafontaine. Cette rencontre promet d'être acharnée d'autant plus que Verdun a besoin de cette victoire pour demeurer en deuxième place du classement si Royal défait de son côté le Canadien. En supposant que Royal succombe devant ses rivaux ce soir une victoire de Verdun le ferait passer sur un pied d'égalité avec les leaders de la ligue.

Lafontaine a fait montre de brillante performance au cours de ces derniers combats et ce ne sera pas sans une lutte acharnée qu'il concèdera la victoire aux gars de la ville voisine.

Dans le deuxième engagement, Canadien, qui traîne la queue du classement avec seulement deux points à son crédit, rencontrera Royal, leader du groupe.

En dépit d'un mauvais début de saison, le Canadien semble devoir

Salveson avec le club Dallas

Chicago, 27. — Les White Sox, de Chicago, ont annoncé, hier, que le lanceur Jack Salveson, autrefois avec le Montréal, avait reçu son congé sans condition. Il jouera pour le Dallas, de la Ligue du Texas en 1936. Salveson était passé aux White Sox vers le milieu de la saison dans la transaction qui avait envoyé Bud Hagey au Pittsburgh.

Les Sox ont aussi annoncé l'achat du joueur d'intérieur Charles Uhlas, qui avait frappé .468 en 190 parties avec le club de la Madison de David, l'an dernier.

Les Canadiens victorieux

Brighton, Angleterre, 27. — Le Canada a défait l'Angleterre 5-2 ici hier soir, au cinquième et dernier match d'essai entre des équipes représentant les deux pays.

L'équipe canadienne a eu un avantage marqué dans la série, remportant quatre des cinq matches. Le cinquième a été nul.

Campbell a compté trois des buts du Canada et Klein et Nicholson ont compté les deux autres. Thompson et Benchley ont compté pour l'Angleterre.

Le Dr P. P. McCormick, ancien médecin examinateur de la Commission athlétique de Montréal, est mort subitement, hier après-midi, à sa maison du no 2410 de la rue St-Antoine. Il avait soixante-cinq ans.

Le Dr McCormick était né à Montréal le 28 mars 1870. Il a fait ses études au collège Sainte-Marie, au collège de Saint-Hyacinthe et à l'Université Laval de Québec. Il a été reçu médecin à l'âge de 21 ans, à la fin de l'année universitaire 1891-1892. Il s'est établi à Montréal, où il a toujours pratiqué sa profession. Il a été, avec le Dr Max Wiseman, médecin de la Commission athlétique de Montréal et membre du Dorval Jockey Club.

Il laisse sa femme, un frère, M. D. J. McCormick, et trois sœurs, Mmes J. P. Murphy, T. L. Dixon et Mlle Mary McCormick.

Ses funérailles auront lieu samedi, à 8 h. 15 à l'église Saint-Anthonny.

Cercle Dollard

Subissant dimanche dernier sa première défaite aux mains du collègue Jean-de-Brebeuf par 3-1, le cercle Dollard amateur tentera de se reprendre dimanche prochain, 29 décembre, et serait anxieux de relever un bon adversaire pour la circonstance. La patinoire du cercle Dollard amateur est située au no 5707 rue St-Dominique. La partie commence à 2 h. 30. Inf. Cr. 4430 ou Do. 8381 le soir.

reprenne une meilleure condition et la lutte qu'il livrera ce soir aux leaders ne se passera pas sans émotion.



ROBERT HOPE'S GIN
Le DRYGIN
... gin excellent, d'un bouquet rare—extra sec

25 oz. \$1.80
40 oz. \$2.70

Distillé et embouteillé par la Compagnie Distilleries Limited, à Corbyville, Ont.
Propriétaires des Distilleries Corby et Wiser.

DISTILLÉ EN ÉCOSSE
PAR SOUTHARD & Co. Ltd
DISTILLATEURS
GLASGOW
ÉTABLIS EN 1814



"Glen Rossie" SCOTCH WHISKY
26 ONCES \$2.75
SCOTCH DE QUALITÉ A PRIX RAISONNABLE

Vient de paraître

Le Christ, notre Roi, par l'abbé GEORGES THUOT, principal de l'Ecole normale de Saint-Jérôme. Volume de 305 pages.
L'auteur, après avoir démontré que le Christ est véritablement Roi, que sa royauté s'appuie sur des fondements inébranlables et comporte le triple pouvoir législatif, judiciaire et exécutif, prouve, ensuite, qu'il est, à la fois, spirituelle, temporelle, sociale, universelle et éternelle. Suit la description des autres aspects de la royauté de Notre Seigneur. L'auteur fait appel successivement à l'Écriture sainte, à la tradition ecclésiastique, à la liturgie, à l'histoire et à l'art. Le livre, qui s'ouvre par des considérations sur l'importance et l'actualité de la doctrine du Christ-Roi, s'achève par un exposé pratique de nos devoirs envers Lui.

Le Christ, notre Roi est appelé à rendre service surtout au clergé, pour la prédication; aux communautés religieuses, pour la lecture spirituelle; aux hommes et aux femmes d'œuvres; à tous les administrateurs de la chose publique, aux professionnels, aux chefs de famille et aux membres des cercles d'étude. On peut s'adresser au service de Librairie du Devoir pour se procurer cet ouvrage, \$1.00 franco.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS
H. Labrecque, I.C., M. Cailloux, I.C., G.-J. Papineau, I.C. et Arpenteur
INGENIEURS CONSEILS
Béton Armé — Chauffage — Ventilation — Electricité — Arpentage — Bornage — Estimation — Expropriation — Expertise
Les Ingénieurs Associés
LIMITEE
Edifice Thémis
10 St-Jacques Ouest — HA. 0482

F.-J. Leduc, I.C. W.-F. Laurault, I.C. Arpenteur-Geomètre
F.-J. Leduc et Associés
Ingénieurs-Conseils
Arpentage — Bornage — Travaux municipaux — Chimie industrielle — Expertises légales — Brevets — Marque de commerce
Ch. 98, Edifice St-Denis HA. 5341
254 Est, rue Ste-Catherine

ASSURANCES
HORACE LABRECQUE INC.
COURTIERS EN ASSURANCES
Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
441 St-François-Xavier — Montréal
Tél. Marquette 2383-2384

AVOCATS
Tél. Harbour 0751
Demetrius Baril, B.S., L.L.B.
AVOCAT
Chambre 801
EDIFICE METROPOLE
4 est, rue Notre-Dame — Montréal 14-6-36

BERTRAND, GUERIN, GONDRAULT & GARNEAU
AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. Ins. Exch. 276 ouest, rue St-Jacques
Ernest Bertrand, C.R.
Substitut Senior du Procureur Général
C.-B. Guérin, C.R. M. Gondrault, C.R. Antonio Garneau, C.R. H.-N. Garneau, Marcel Pigeon, S. V. Ozezo.

Maur. DUPRE, L.L.L., C.R. M.P.
Soliciteur Général
AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, Gagnon, de Billy & Meighen
Immeuble Morin
111, 107 DE LA MONTAGNE
Téléphone: 2-4778 et 2-4779 — QUEBEC

Tél. Harbour 1196-1197-1198
LAMOTHE & CHARBONNEAU
AVOCATS
J.-C. Lamothe, L.L.D., C.R., J.-P. Charbonneau, B.C.L., N. Charbonneau, B.-C.L., J.-L. Charlebois, L.L.L.
Edifice Aldred, coin Notre-Dame et Place d'Armes — Montréal

Anatoie Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.
Vanier & Vanier
AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. Harbour 2841

BREVETS D'INVENTIONS
INVENTIONS
Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal.

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal.

MEDECIN
Dr JOSEPH GAUVREAU
Ex-registré du Collège des Médecins, P.Q.
Spécialité: Vices digestifs et névroses.
Consultations de bureau seulement 10 hrs. a.m. à 5 hrs. p.m.
76 Blvd St-Joseph ouest — Montréal 23-5-36

Tél. MA. 7196 Cours privé
Prof. A. Leguerrier
Licencié en Lettres
CLASSIQUE — COMMERCIAL
BACCALAUREATS
Studio: 4360, rue St-Denis, appt 3
Montréal.

Tél. MA. 7196 Cours privé
Prof. A. Leguerrier
Licencié en Lettres
CLASSIQUE — COMMERCIAL
BACCALAUREATS
Studio: 4360, rue St-Denis, appt 3
Montréal.

Tél. MA. 7196 Cours privé
Prof. A. Leguerrier
Licencié en Lettres
CLASSIQUE — COMMERCIAL
BACCALAUREATS
Studio: 4360, rue St-Denis, appt 3
Montréal.

Tél. MA. 7196 Cours privé
Prof. A. Leguerrier
Licencié en Lettres
CLASSIQUE — COMMERCIAL
BACCALAUREATS
Studio: 4360, rue St-Denis, appt 3
Montréal.

Tél. MA. 7196 Cours privé
Prof. A. Leguerrier
Licencié en Lettres
CLASSIQUE — COMMERCIAL
BACCALAUREATS
Studio: 4360, rue St-Denis, appt 3
Montréal.

raisons sur l'importance et l'actualité de la doctrine du Christ-Roi, s'achève par un exposé pratique de nos devoirs envers Lui.

Le Christ, notre Roi est appelé à rendre service surtout au clergé, pour la prédication; aux communautés religieuses, pour la lecture spirituelle; aux hommes et aux femmes d'œuvres; à tous les administrateurs de la chose publique, aux professionnels, aux chefs de famille et aux membres des cercles d'étude. On peut s'adresser au service de Librairie du Devoir pour se procurer cet ouvrage, \$1.00 franco.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS
H. Labrecque, I.C., M. Cailloux, I.C., G.-J. Papineau, I.C. et Arpenteur
INGENIEURS CONSEILS
Béton Armé — Chauffage — Ventilation — Electricité — Arpentage — Bornage — Estimation — Expropriation — Expertise
Les Ingénieurs Associés
LIMITEE
Edifice Thémis
10 St-Jacques Ouest — HA. 0482

F.-J. Leduc, I.C. W.-F. Laurault, I.C. Arpenteur-Geomètre
F.-J. Leduc et Associés
Ingénieurs-Conseils
Arpentage — Bornage — Travaux municipaux — Chimie industrielle — Expertises légales — Brevets — Marque de commerce
Ch. 98, Edifice St-Denis HA. 5341
254 Est, rue Ste-Catherine

ASSURANCES
HORACE LABRECQUE INC.
COURTIERS EN ASSURANCES
Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
441 St-François-Xavier — Montréal
Tél. Marquette 2383-2384

AVOCATS
Tél. Harbour 0751
Demetrius Baril, B.S., L.L.B.
AV

Les marchandises des touristes

Le projet d'exemption de \$100 sera soumis à la prochaine session fédérale

Ottawa, 27. (C.P.) — On est à rédiger un projet de loi qui sera soumis à la prochaine session des Communes, pour permettre aux touristes canadiens revenant des États-Unis d'apporter avec eux \$100 de marchandises exemptes des droits de douane. Cette loi fera suite au traité de réciprocité canado-américain, qui stipule que le Canada devra adopter cette mesure, qui est déjà en vigueur chez nos voisins du sud.

La loi canadienne ne sera en vigueur qu'à sa promulguation; cela peut prendre encore deux ou trois mois. Les marchands des villes et des villages de la frontière ont demandé au gouvernement de faire des restrictions à cette loi.

On est d'opinion, dans les milieux officiels, que si le gouvernement mettrait trop de restrictions à la loi, cela pourrait amener Washington à mettre aussi des restrictions à la loi américaine permettant l'entrée libre de \$100 de marchandises canadiennes dans les mêmes circonstances, ce dont souffrirait le commerce des marchands canadiens des frontières.

On cherche une définition du mot touriste qui prévienne les abus. Il s'agit surtout d'empêcher les gens de faire un commerce de l'exemption en allant aux États-Unis dans le seul but d'y acheter de la marchandise. On pense à fixer un minimum de 72 heures que les touristes devront passer aux États-Unis pour pouvoir bénéficier de l'exemption; mais il y a l'objection que beaucoup de visiteurs font des voyages brefs.

Les chrétiens de Travancore fêtent leur Maharadjah

Ernakulam, Indes. — Les 800,000 chrétiens de l'Etat indigène de Travancore (Inde méridionale), fêtent le 27 octobre 1935, jour de la fête du Christ-Roi, et cette année, jour anniversaire de leur Maharadjah, Son Altesse Sri Chithira Thirunal, des prières spéciales pour leur souverain.

Le *Herald* de Calcutta commentant ce geste des catholiques, remarque que la reconnaissance de la chrétienté de Travancore est plus que naturelle, car cette très ancienne église a toujours pu se féliciter de la bienveillante sympathie des autorités envers les missionnaires. (Fides).

Départ du "Duchess of York"

Le *Duchess of York*, du Pacifique Canadien, partira de Saint-Jean, aujourd'hui et de Halifax demain. Il arrivera à Glasgow le 3 janvier et à Liverpool le 4 janvier.

Parmi les passagers qui s'embarqueront à son bord on remarque MM. Emerson Nichols, Sam Herman, J. Beauchamp et J. Drake, de Montréal; Mme T. F. G. Hart, d'Ottawa.

Cour supérieure de Montréal

Bilan pour 1935

Pendant les onze premiers mois de 1935 les juges de la Cour supérieure ont rendu 12,383 jugements; pendant la même période 10,488 brefs ont été émis. Il reste moins de causes sur les rôles qu'au début de l'année, avec le résultat que les causes attendent moins longtemps leur tour qu'il y a une couple d'années; actuellement une cause est entendue quelque quatre mois après son inscription sur le rôle des causes prêtes; cet excellent résultat est dû aux efforts combinés de la magistrature, des avocats et des officiers du palais de justice.

Voici le nombre des brefs et des jugements pour les six dernières années:

Année	Brefs émis	Jugts. rendus
1929	15,232	15,297
1930	17,014	17,699
1931	17,371	18,467
1932	16,105	17,915
1933	13,389	15,864
1934	10,887	14,380

On voit que la grande augmentation des causes au début de la crise a fait place à une forte diminution; on notera cependant pour cette année une légère augmentation du nombre des brefs émis, sur l'an dernier. En effet lorsqu'on aura ajouté les chiffres de décembre il n'est pas douteux que le total pour 1935 dépassera celui de 1934. Les chiffres complets pour 1935 seront publiés par les autorités du palais de justice au début de janvier.

1,741 actions à la Cour supérieure de la ville de Québec

Québec, 27. (C.P.) — Du 1er janvier jusqu'à date, 1,741 actions ont été inscrites en Cour supérieure. Ce chiffre marque une augmentation considérable sur l'an dernier, alors que 1,239 actions seulement avaient été inscrites. Le nombre de jugements a été de 263, cette année, pour 272 en 1934. Il y a eu 27 inscriptions en Appel des jugements de la Cour supérieure, ce qui marque une diminution de 10 sur l'année dernière. La Cour ne siègera pas d'ici au 10 janvier.

Au Parlement japonais

Tokio, 27. (A.P.) — Hier a eu lieu l'ouverture officielle de la 68e session du parlement japonais. Sa Majesté l'empereur Hirohito a présidé aux cérémonies imposantes. Le parlement nippon sera appelé à voter au cours de la session des crédits de défense équivalant à près de la moitié de tout le budget. Ce sera la première fois dans l'histoire japonaise que des crédits aussi considérables seront consacrés à la défense nationale.

Consulat de Belgique

Par suite du deuil officiel belge, le consul général de Belgique et la baronne Kervyn de Meerendré ne recevront pas le 1er janvier.

La charte de Lachine AMENDEMENTS

La cité de Lachine demandera à la Législature à la prochaine session trois amendements à sa charte. D'abord elle veut faire modifier le mode d'élection des conseillers municipaux, de manière que trois des six conseillers soient élus chaque année; en remplaçant ainsi le conseil par moitié il y aura toujours des conseillers d'expérience; le projet comporte que les trois conseillers élus par les seuls propriétaires au cours de ce mois finiront leur terme d'office en décembre 1936 et devront se présenter de nouveau devant les contribuables pour demeurer conseillers.

Lachine veut aussi contrôler la fabrication de l'électricité utilisée dans cette cité, en installant un outillage spécial dans l'usine de filtration.

Enfin, il est question de mettre à sa retraite, le greffier de la cité, M. Hector Daoust, en lui payant une pension de \$950 par an, soit la moitié de son traitement actuel.

M. Jacques Greber

Paris, 27. — Le commissariat de l'Exposition de 1937 de Paris vient de nommer M. Jacques Greber, architecte, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, architecte en chef de l'Exposition.

M. Jacques Greber a donné à Montréal, sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien de l'Université de Montréal une importante série de conférences sur l'urbanisme, à l'Ecole polytechnique, au printemps de 1934.

Adoration nocturne

Les adorateurs sont convoqués pour trois réunions: 1o Samedi, le 28 courant, Réverendes Soeurs Grises (maison-mère), 1185 Saint-Mathieu, pour 8 h. p.m.

2o Mardi, le 31 décembre, réunion dans la salle des Cathéchistes, Notre-Dame, pour 10 h. 30 p.m.

3o Mercredi, 1er janvier 1936, chapelle des Carmélites, 351 avenue du Carmel, pour 8 heures p.m.

Les faillites à Québec

Québec, 27. (C.P.) — Il a été enregistré 122 faillites au greffe de la Cour des faillites du 1er janvier 1935 jusqu'à date. C'est une diminution de 18 sur le nombre de l'année dernière qui était de 140. Le total des actifs dans ces faillites est beaucoup moins élevé que celui de l'an dernier, et il indique une diminution d'environ 40 pour cent.

Mort du capitaine J.-B. Gamache

Fort-William, Ont., 27. (C.P.) — Le capitaine J.-B. Gamache, commandant du cargo *Sherbrooke*, en service entre les Grands-Lacs et Montréal, pour les *Canada Steamship Lines*, est mort ici hier matin. Il était âgé de 46 ans. Il a succombé à une péritonite. Mme Gamache était au chevet de son mari. M. Gamache était né à L'Islet. Les funérailles auront lieu à cet endroit, lundi.

Ingénieur en chef du port de Québec

Québec, 27. (C.P.) — M. Louis Beaudry, ingénieur civil, a été nommé ingénieur en chef de la Commission du port de Québec, en remplacement du brig.-gén. T.-L. Tremblay, qui a été promu récemment gérant du port de Québec.

Concert symphonique pour les enfants

LE JEUDI 2 JANVIER
M. Wilfrid Pelletier vient de fixer au jeudi 2 janvier (à 3 heures en matinée), le prochain concert de l'Association des Concerts symphoniques destinés plus spécialement aux enfants de Montréal. Comme tous les jeunes seront en vacances, M. Pelletier espère que la salle de l'Auditorium du Plateau sera comble. Les billets, à prix minimes, seront en vente demain, chez Archambault, rue Sainte-Catherine est.

S. Em. le cardinal Villeneuve

Québec, 27. (C.P.) — Les derniers jours de l'année seront bien remplis par Son Eminence le cardinal Villeneuve, qui recevra à tour de rôle les souhaits de ses prêtres, du corps professionnel de l'Université et des citoyens. En outre, Son Eminence célébrera une messe spéciale pour les religieuses, samedi matin, 28 décembre, en la Basilique de Québec.

L'état d'Arthur Cutten s'est aggravé

Chicago, 27. (A.P.) — L'état de santé du spéculateur en grain, d'origine canadienne, Arthur W. Cutten, s'est aggravé. Il souffre d'une maladie du cœur. On a dû lui faire respirer de l'oxygène hier.

Le nouveau secrétariat des "Jeunesses patriotes"

Le secrétariat des *Jeunesses patriotes* sera désormais chez M. Lucien Champeau, 1151 st. Dorchester, tél. Fr. 4121, et chez M. Dostaler O'Leary, 4218 St-Hubert, Ch. 7985.

Pour retirer des cartes de membres, il faut: a) présenter trois photos d'identification; b) verser 15 sous pour la carte; c) verser sa cotisation pour le premier mois.

Les *Jeunesses patriotes* publieront leur programme prochainement.

VIENT DE PARAITRE

"Aux sources claires"

PAR Mlle JACQUELINE FRANCOEUR

Le public canadien était impatient de connaître la nouvelle poétesse révélée par le Prix David 1935. Les Editions Albert Lévêque lui en fournissent aujourd'hui l'occasion en publiant *Aux Sources Claires*, l'ouvrage qui a valu à Mlle Jacqueline Francoeur les suffrages du jury.

Aux Sources Claires répond parfaitement aux promesses de son titre et semble destiné à trouver chez les amateurs de poésie un chaleureux accueil. Ce recueil place Mlle Francoeur, hier encore inconnue au royaume des lettres, parmi nos poétesse authentiques. Il révèle, comme l'a dit un critique distingué, "un tempérament de premier ordre".

Si Mlle Francoeur a eu recours aux thèmes traditionnels, elle l'a fait munie d'une sorte d'état de grâce poétique. Elle a chanté "les joies quotidiennes", "les matins de printemps", "l'heure bleue", les premiers émois du cœur et l'heureuse nature avec une simplicité et une grâce naïve qui sont charmantes. Elle n'a pas cherché à remplir tout les échos de l'éblouissant essaim des notes inégales; sa chanson douce, vive ou triste conserve toujours une note discrète et personnelle, un ton de confiance. Aucune des excentricités par lesquelles les débutants veulent d'ordinaire attirer l'attention. Le tour est harmonieux, la phrase concise, éclairée d'un sourire, émaillée de notations fines et pittoresques. Un rythme alerte rompt la monotonie des alexandrins par des arpegges lestement distribués.

L'ouvrage est divisé en plusieurs parties: "Joies", "Incertitudes", "Paysages", "Intérieur" et "Ferveur" où le lecteur saura cueillir au passage une gerbe de fleurs fraîches écloses près des "Sources claires". Des pièces comme "Le Couvent", "Les Marguerites", "L'Arbre de Noël" et autres semblent promettre aux anthologies futures.

Aux Sources Claires est élégamment présentée sur papier souple et sous une couverture en couleurs. Les magnifiques illustrations de Mlle Simone Hudon y ajoutent un cachet de distinction. Tout court à faire de cet ouvrage un cadeau de choix à l'occasion des fêtes. On le trouve en vente au prix de \$1.00 l'unité, au Service de librairie du *Devoir*.

Commandez vos
Cafés, Thés et CONFITURES de J.-A. DÉS, (Limitée)

Vous aurez des produits de Haute Qualité
Ils Importent Directement et Manufacturent Eux-Mêmes
1459, ave Delorimier
Montréal

chez DUPUIS

OUVERTS CE SOIR JUSQU'À 10 HEURES ET TOUS LES SOIRS JUSQU'AU JOUR DE L'AN

Vente "Etoile" de bijoux



Pour Madame ou Mademoiselle

1000 bijoux ravissants attendent votre choix... Bracelets, boucles d'oreilles, agrafes, etc., pierres du Rhin sur métal or ou argent. Chaque bijou présenté dans une jolie boîte-écran.

AU CHOIX
DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



Etrences pour hommes

FOULARDS genre Reefer en flanelle

Flanelle de belle qualité tout laine, douce et confortable pour le cou. Les nuances et dessins pourront apparaître ou contraster heureusement avec celle du paletot d'hiver. Le prix marqué est de 2.00. Un spécial pour samedi, chacun, tant que le lot durera

1.39

Pyjamas de broadcloth valant ordinairement 5.00 chacun

Dans ce lot vous trouverez des broadcloths de soie, des tissus de soie souples et les nuances sont de celles qui plairont aux hommes de goût. Si c'est pour un père, un époux ou parent, un de ces pyjamas fera des ETRENNES vraiment pratiques et de belle apparence. Tailles: 36 à 44. Chacun

3.95

PLateau 5151 — Local 202

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



de haute qualité sont ces

PANTOUFLES

pour donner en ETRENNES à un homme ou jeune homme.

Les plus nouveaux modèles ROMEO ou OPERA en cuir souple, brun, noir ou marron. Semelles flexibles de bonne qualité. Intérieur fini avec soin. Chaque paire est présentée dans une boîte de fantaisie pour les FETES. Pointures 6 à 10.

2.25

Autres modèles de qualités variées **1.00 à 3.95**

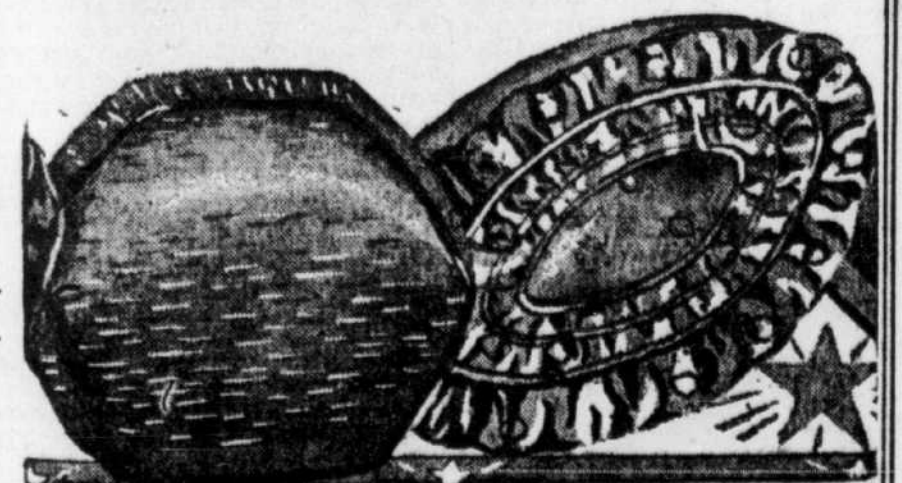
DUPUIS — rez-de-chaussée (Centre)



Etrences pour son vovoir ou son boudoir...

Coussins

200 seulement en vente à ce prix — une abaine à ce prix.



Coussins de soie, coussins de reps, coussins de brocart. Tissus unis ou de fantaisie dans les nuances de vert, bleu, vin, jaune, rose, et dans les formes ovales, rondes ou rectangulaires.

1.00

DUPUIS — deuxième (Ste-Catherine)

PLateau 5151
Local 202

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président.
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér.
ARMAND DUPUIS, sec.-dir.

H. PRÉVOST, Limitée

Pour le Jour de l'An

Donnez-lui une chemise

"Forsyth"

Ceux qui savent comme les chemises Forsyth donnent satisfaction comprendront la fierté que nous éprouvons à ne vendre que des chemises de qualité supérieure

H. Prévost Limitée maintiennent l'un des rayons de chemises les plus vastes et les plus complets à Montréal. Quels que soient le style, la taille ou le dessin que vous désirez, vous les trouverez ici. Et il n'est pas de cadeau qu'un homme appréciera plus que des chemises Forsyth dans une boîte-cadeau de H. Prévost. Pointures: 13 1/2 à 20.

Chemises FORSYTH, de **\$2.00 à \$4.50**
PYJAMAS de **\$2.50 à \$6.50**

H. PRÉVOST, Limitée
406 EST, RUE STE-CATHERINE
(Angle St-Denis)